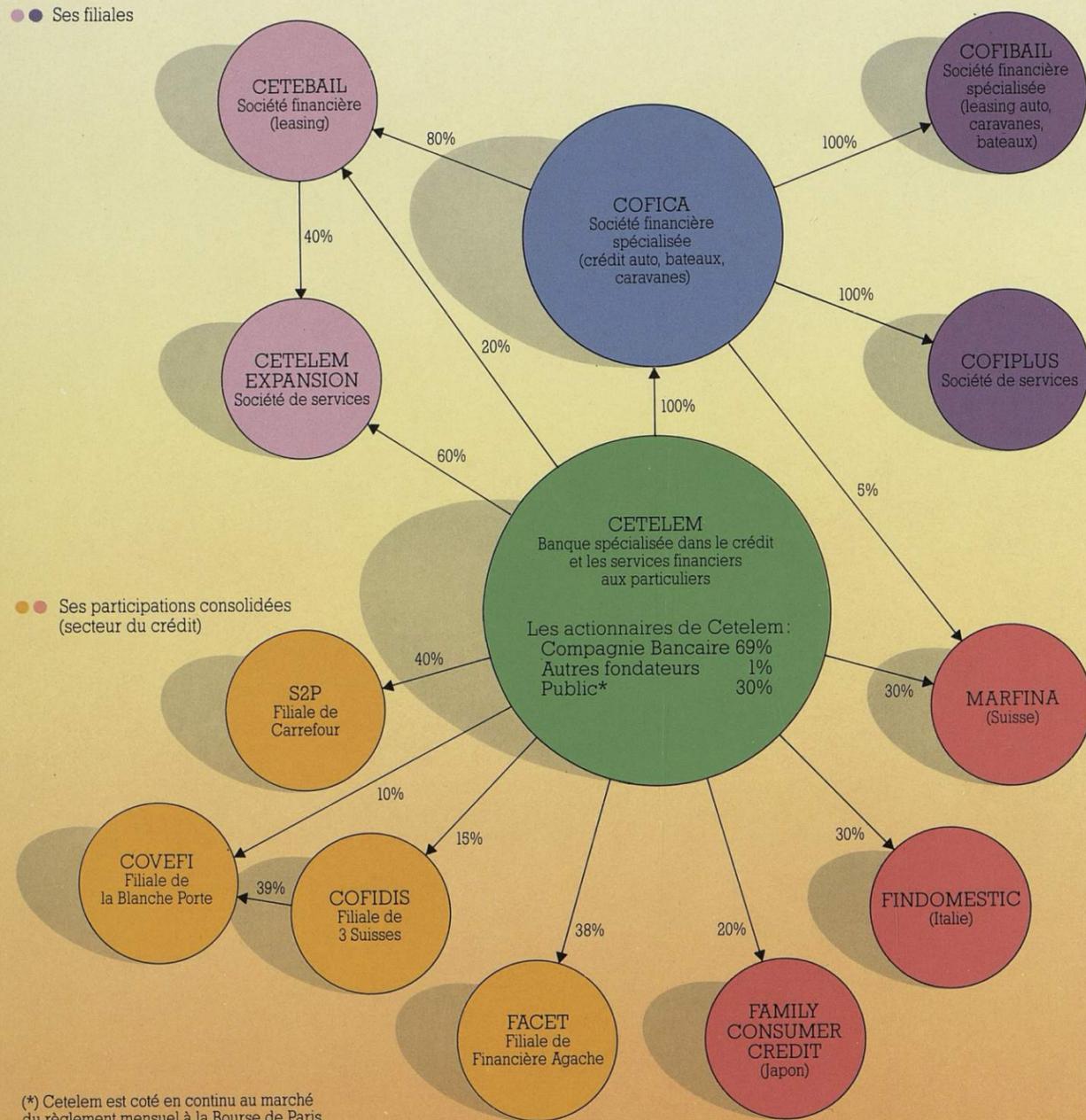


ACTIVITÉ ET RÉSULTATS 1987



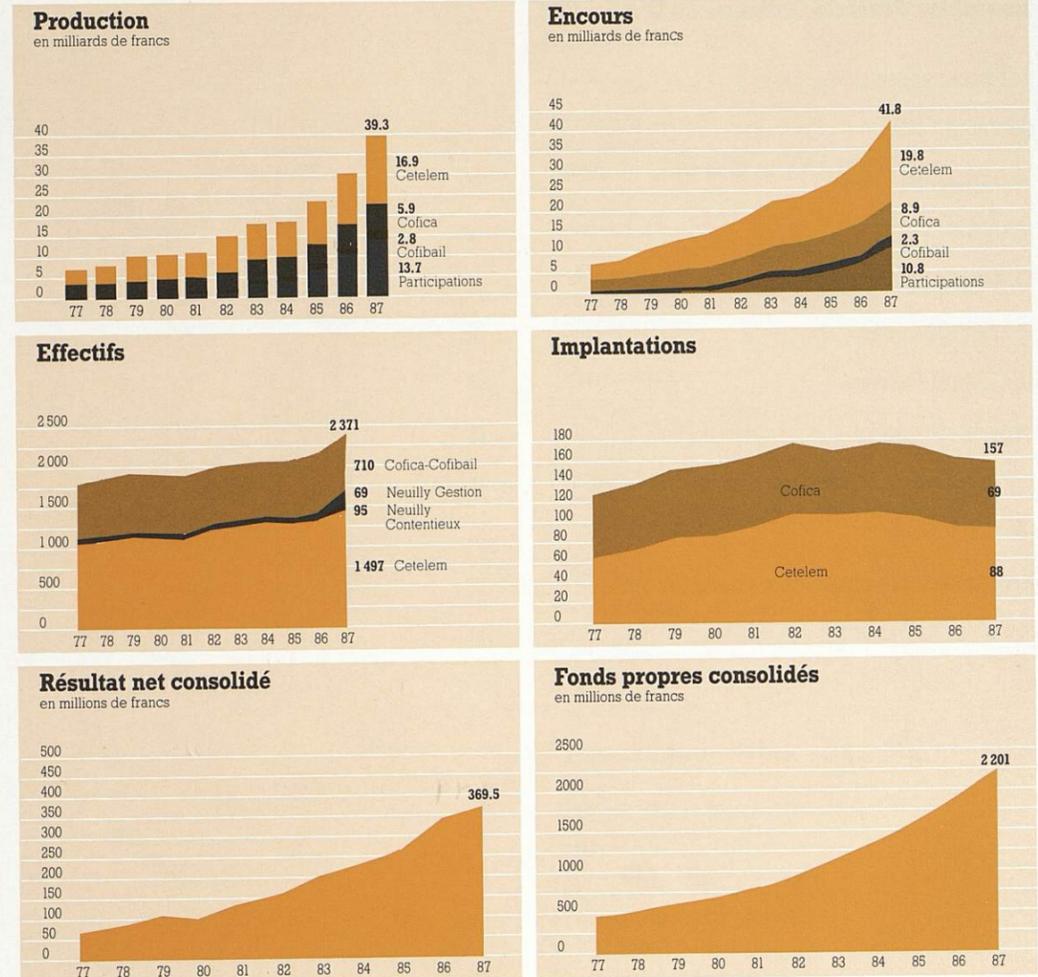
cetelem

LA COMPOSITION DU GROUPE CETELEM



(* Cetelem est coté en continu au marché du règlement mensuel à la Bourse de Paris.

LE GROUPE CETELEM EN CHIFFRES



Assemblée Générale Ordinaire du 17 mars 1988

l'environnement	4
l'activité	7
le personnel	8
la gestion	9
Cofica-Cofibail	11
les participations	12
le Groupe Cetelem	13
rapport de gestion	15
les rapports des Commissaires aux comptes	17 et 18
les résolutions	19
les comptes financiers et les comptes sociaux	20 à 37
notes sur les comptes consolidés	38 et 39

Cetelem

société anonyme au capital de 378 089 120 francs,
registre du commerce Paris B 542 097 902,
siège social : 5 avenue Kléber, 75116 Paris,
direction générale : 89 avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine,
téléphone 47 38 85 85.

Président d'honneur, fondateur
Jacques de Fouchier

Conseil d'administration

Présidents d'honneur
Jean Chicoye
Gérard de Chaunac-Lanzac

Président
Pierre Boucher

Administrateurs
Compagnie Bancaire représentée par
André Lévy-Lang
Henry de Blanchard
Henri Duhamel
Loïc de Fouchier
Léopold Jeorger
Boris Méra
Michel Renault
Paul-Roger Sallebert
Pierre Vernimmen

Censeurs

Henri Bouvatier
Christian de Longevialle
Michel Rubinstein
Michel Tassart
Claude Toussaint

Commissaires aux comptes

Titulaires
Cabinet Robert Mazars
Castel, Jacquet et Associés

Direction générale

Président-directeur général
Pierre Boucher

Conseiller du président
Jacques Pons

Directeur général adjoint
Bernard Müller

Directeurs
Paul Defourny
François Julien-Labruyère
Marc Mangez
Michel Masson
Michel Riboust

L'ENVIRONNEMENT

Le marché des biens durables

Le contexte économique général qu'a connu la France en 1987 a été notamment caractérisé par une stabilisation de la croissance des prix à un niveau faible (+ 3,5% entre décembre 1986 et décembre 1987).

Cette évolution, conforme aux prévisions des Pouvoirs Publics, s'est accompagnée d'une faible croissance du pouvoir d'achat des ménages : à la progression de 3,5% enregistrée l'an dernier - la plus forte depuis 1978 - a en effet succédé une hausse de 1% seulement en 1987.

Dans ce contexte, la consommation des ménages a connu une croissance de 2% environ en volume.

Le secteur automobile, qui a bénéficié d'une réduction de la TVA (de 33 1/3% à 28% en septembre), a enregistré une année record. Avec 2 105 000 immatriculations de véhicules neufs, les résultats de 1987 sont supérieurs aux deux meilleures années 1982 et 1983 où les immatriculations s'étaient élevées respectivement à 2 056 000 et 2 018 000.

De leur côté, les secteurs de biens d'équipement du foyer ont connu, eux aussi, une année satisfaisante.

Pour les appareils ménagers, le chiffre

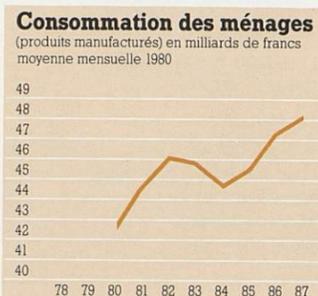
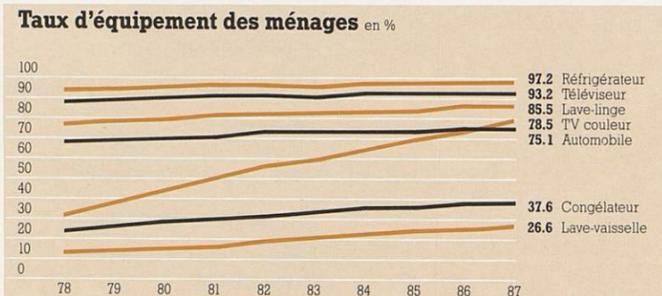
d'affaires en francs constants a progressé de 9%. L'activité a été soutenue aussi bien sur les gros équipements que sur les plus petits appareils. Elle a concerné à la fois les produits à fort taux d'équipement, tels les réfrigérateurs ou les lave-linge, et ceux qui, comme les fours à micro-ondes ou les lave-vaisselle, ont encore un potentiel de développement important.

A un niveau moindre (+ 4% de croissance environ), le secteur des matériels électroniques grand public s'est bien comporté.

Dans ce marché, les ventes de téléviseurs ont stagné. Rappelons que 1987 ne comportait pas d'événement sportif de première importance, telle que la Coupe du Monde de Football l'année précédente.

En revanche, la demande a été forte cette année pour le matériel de haute fidélité et tout particulièrement pour les lecteurs de disques laser dont le chiffre d'affaires a progressé, en volume, de 18% en 1987.

Sur le marché du meuble enfin, un léger mieux est apparu en 1987 (+ 1% de croissance). Mais il convient de remarquer que l'activité y reste inférieure d'environ 25% à celle des années 1981-1982.



Le marché du crédit

La politique de modernisation du système bancaire et financier français s'est poursuivie en 1987. Ainsi l'accès direct des entreprises au marché monétaire s'est amplifié sous l'effet de l'émission de billets de trésorerie et la part des crédits à taux bonifié a continué de diminuer.

L'année 1987 a été marquée par la suppression du contrôle quantitatif du crédit, système qui, mis en place durant une période fortement inflationniste, avait singularisé la France pendant quatorze années. Son application continue avait eu pour effet de freiner la croissance des encours de crédits en la rendant coûteuse, et tout spécialement de ceux qui ne bénéficiaient pas de conditions de développement prioritaires, comme par exemple certains prêts immobiliers, les crédits à l'exportation ou à l'investissement.

La libéralisation opérée au début de cette année s'est traduite par une correction partielle des déséquilibres antérieurs.

Les encours de crédit à la consommation ont ainsi progressé d'environ 40% en 1987, soit sensiblement plus que ces dernières années (le taux de croissance annuel moyen avait été de 19% entre 1980 et 1985). La situation de la France dans ce domaine reste néanmoins très en retrait par rapport à celle de ses grands voisins européens : en juin 1987 les encours de crédits à la consommation représentaient moins de 6% des revenus disponi-

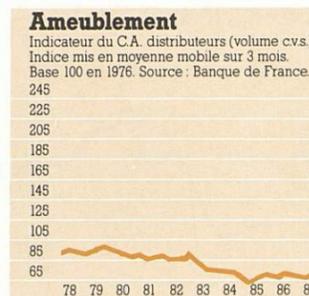
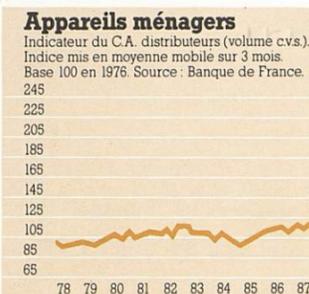
bles annuels des ménages et 5,5% seulement de l'ensemble des crédits à l'économie. L'endettement moyen des ménages allemands est par exemple 2,5 fois supérieur à celui des ménages français.

Par ailleurs, même si elle est significative en valeur relative, cette croissance des encours de crédit à la consommation correspond seulement à 2% de la consommation des ménages en 1987. Encore convient-il de remarquer qu'une partie importante de la variation de cet encours (estimée par l'INSEE entre 20% et 30%) a servi non pas à de nouveaux achats mais au remboursement par anticipation des prêts au logement à taux d'intérêt élevé.

Cette forte évolution s'est accompagnée d'une diversification et d'une intensification de la concurrence. Aux sociétés spécialisées intervenant depuis toujours sur ce marché sont venus se joindre progressivement de nouveaux intervenants et en particulier :

- les banques traditionnelles, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel, soit de façon directe soit par l'intermédiaire d'établissements spécialisés,
- les Caisses d'Épargne,
- les sociétés filiales de grands groupes de distribution qui s'intéressent principalement aux cartes de crédit utilisables dans une enseigne ou un groupe de commerçants,
- les sociétés captives filiales de constructeurs ou d'importateurs automobiles.

Cette année, ces dernières ont poursuivi avec inten-



sité les campagnes promotionnelles axées sur des crédits à faible taux d'intérêt. La pratique de tels taux notablement inférieurs aux taux de marché et correspondant de la part des constructeurs concernés à une stratégie de promotions commerciales a conduit, au début de 1988, le pouvoir législatif à interdire hors des lieux de vente toute publicité portant sur ce type d'opérations.

Les taux d'intérêt et la réglementation

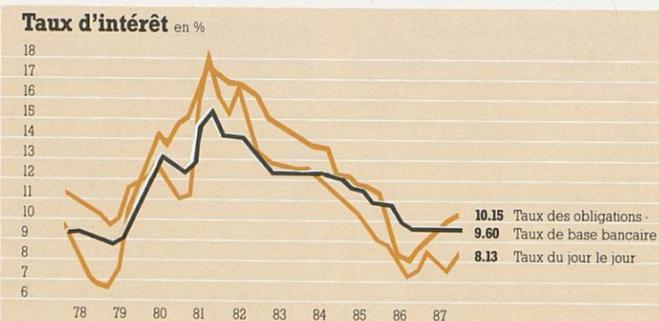
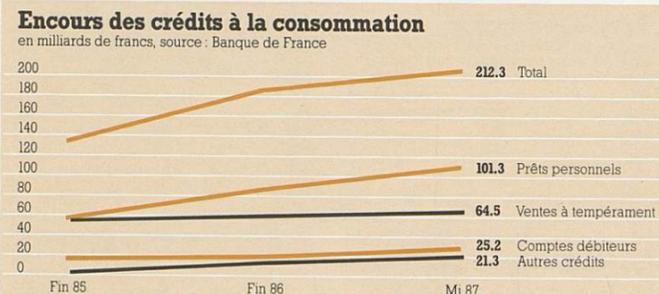
Après cinq années de baisse continue des taux d'intérêt, la tendance s'est inversée au milieu de 1986. Depuis cette date, tous les taux ont progressé : le taux moyen du jour le jour s'est inscrit en décembre 1987 en hausse de 0,75 point par rapport à son niveau de juin 1986, tandis que les taux sur les durées longues augmentaient de 1,2 point en cours d'année. A cette tendance de fond se sont ajoutés deux facteurs importants : une volatilité accrue des taux d'intérêt, particulièrement sur le taux du jour le jour, et un élargissement sensible de la gamme des taux d'intérêt traduisant les anticipations haussières du marché. De 1 point en 1986, l'écart de taux d'intérêt entre le taux moyen des obligations et le taux du jour le jour a atteint 3 points en septembre 1987 avant de revenir à 1,5 point en fin d'année.

Dans le même temps, le taux maximum autorisé pour les prêts d'argent n'a pas été révisé à la hausse. La progression du taux moyen à l'émission des emprunts obligataires à taux fixe du secteur

privé - emprunts qui servent à la détermination du taux plafond bien qu'ils n'aient représenté que 2% des émissions obligataires de 1987 - n'avait pas progressé des 0,25% nécessaires pour entraîner un relèvement du taux.

Dans ce contexte de hausse des conditions de refinancement et de stabilité du taux plafond, le dispositif des perceptions forfaitaires, remis en vigueur en juin 1986, a été conservé même si les modalités en ont été sensiblement modifiées : pratiquement sans incidence pour les financements de ventes à tempérament de petits montants, les corrections apportées en janvier 1987 ont conduit à exclure du champ d'application des perceptions forfaitaires tous les crédits d'un montant unitaire supérieur à 35 000 F, contre 60 000 F auparavant.

Pour 1988, le régime des perceptions forfaitaires maxima a été sensiblement modifié par un arrêté du ministère des finances du 21 janvier 1988, applicable depuis le 1^{er} février. Pour les crédits à durée prédéterminée, leur montant est dorénavant fixe quelle que soit la durée du crédit (la notion de perceptions forfaitaires par échéance est supprimée) et doit être perçu en une fois lors de la conclusion de l'opération. Pour les prêts à durée indéterminée (comptes permanents, prêts revolving) leur montant est également fixe ; il doit être perçu lors de la conclusion du prêt et à chacun de ses renouvellements.



L'année 1987 a été une année de fort développement pour Cetelem : 16,9 milliards de financements nouveaux ont été accordés, soit 37% de plus que l'année précédente, chiffre comparable à l'évolution globale du marché du crédit à la consommation.

Cet accroissement résulte principalement du développement des comptes permanents : ils ont représenté 54% des financements en 1987 contre 34% l'an dernier. Les catégories traditionnelles de cartes ont été maintenues : les cartes portant l'enseigne d'un distributeur, valables dans son réseau et la Carte Aurore diffusée depuis 1985 par les agences de Cetelem. S'y sont ajoutées les cartes "enseigne à vignette Aurore" : celles-ci présentent les mêmes caractéristiques que la Carte Aurore et permettent de plus aux distributeurs de les intégrer dans leur politique de communication.

Par ailleurs les services proposés aux clients disposant d'une Carte Aurore se sont accrus : possibilités de bénéficier de places de spectacle, de réserver des voyages, d'obtenir des conseils, d'acheter des livres, de consulter les comptes sur Minitel.

Parallèlement au développement des cartes, la progression des engagements nouveaux en matière de crédits classiques sur le lieu de vente

s'est poursuivie (+ 6% en 1987).

Aussi le nombre des crédits ouverts en 1987 a-t-il été de 1 504 000, en hausse de 20% sur celui de 1986 (1 252 000).

Les encours de crédit de Cetelem, 19,8 milliards de francs au 31 décembre 1987, ont progressé de 33% au cours de l'année 1987. L'encours moyen géré, assiette de nos produits et de nos charges, augmentait pour sa part de 26%.

Le nombre de comptes de crédit gérés a atteint 2,1 millions au 31 décembre 1987, en hausse de 12%.

Par ailleurs, depuis avril 1987, Cetelem propose la Carte Bleue à sa clientèle. Au 31 décembre 1987, 24 000 cartes avaient été émises.

Enfin, Cetelem a poursuivi le placement de contrats d'épargne Cardif : 32 000 souscriptions ont été réalisées permettant à l'épargne collectée par Cetelem et gérée par Cardif de s'élever à 1 750 millions de francs.

Ces chiffres traduisent le rôle éminent de Cetelem dans l'économie française et dans la vie quotidienne des français. Afin d'affirmer son image et sa notoriété, Cetelem a, pour la première fois cette année, réalisé des campagnes utilisant les médias de la télévision et de la presse.



LE PERSONNEL

Le fort développement de l'activité et les mutations qu'a connu Cetelem cette année ont conduit à un accroissement significatif des effectifs et à d'importantes évolutions professionnelles, qui se sont accompagnées d'efforts soutenus en matière de formation.

Les effectifs de Cetelem, augmentés de ceux des Gie de moyens - Neuilly Gestion pour l'informatique, Neuilly Contentieux pour le recouvrement judiciaire - ont progressé de 15% par rapport à 1986. Cet accroissement des effectifs, inférieur de plus de moitié à la progression de l'activité, a profité principalement au réseau d'agences et aux équipes informatiques.

Les recrutements ont deux origines principales: d'une part, les autres sociétés du groupe de la Compagnie Bancaire et notamment Cofica (29 personnes ont rejoint Cetelem à ce titre), d'autre part, les recrutements externes, essentiellement des jeunes en fin d'études universitaires.

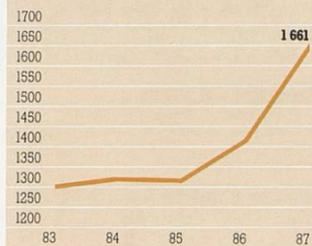
Parallèlement de nombreux collaborateurs

ont vu leur situation et leur qualification évoluer: 349 personnes, soit pratiquement le quart de l'effectif du début d'année, ont changé de fonction en 1987, 276 ont également changé de lieu de travail. Par ailleurs, 540 collaborateurs de Cetelem ont bénéficié d'une augmentation individuelle, qui s'est accompagnée pour 309 d'entre eux d'une promotion. A ce titre, 20 personnes ont été nommées cadres.

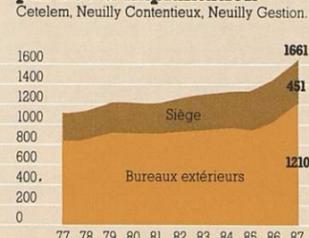
En moyenne, augmentations individuelles et collectives confondues, les salaires moyens ont progressé de 3%. A ces rémunérations se sont ajoutés l'intéressement prévu par l'accord de groupe de la Compagnie Bancaire et la participation des salariés aux fruits de l'expansion qui ont représenté 2,5 mois de salaire en moyenne par collaborateur.

Que ce soit pour accompagner l'embauche, accroître le professionnalisme ou favoriser l'évolution des collaborateurs, la formation a continué d'être un point d'attention tout particulier: 32 500 heures et un budget de 12 millions de francs (5% de la masse salariale) lui ont été consacrés.

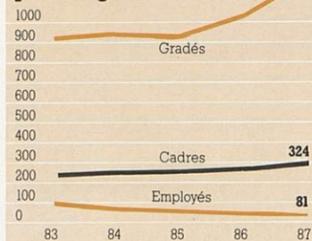
Evolution des effectifs totaux



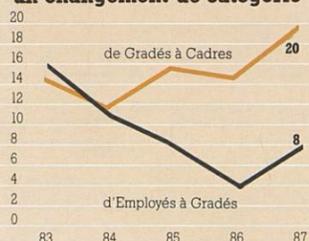
Répartition des effectifs par lieu d'implantation



Effectifs de Cetelem par catégorie



Promotions comportant un changement de catégorie



LA GESTION

La politique tarifaire et la gestion financière

Le principe général qui dirige la politique tarifaire de Cetelem est celui de la vérité des prix. Il se traduit, en pratique, par une gamme très large de taux proposés à notre clientèle (au 31 décembre, les taux s'échelonnaient entre 12,8% et 18,2%), par une adaptation régulière de nos barèmes aux coûts de refinancement et enfin par la recherche des conditions optimales de refinancement.

Les produits proposés par Cetelem sont de caractéristiques très diverses tant au niveau des montants unitaires (de 1 500 à plus de 100 000 francs), des durées de financement (de 3 mois à 10 ans) que des conditions de leur diffusion (directement en agence ou par l'intermédiaire de distributeurs). Il en résulte des coûts différents en valeur absolue, mais également et surtout dans leur expression sous forme d'un taux d'intérêt. Pour les petits crédits distribués par l'intermédiaire des commerçants sur les lieux de vente, ce mode d'expression du prix - dont nous voudrions rappeler une nouvelle fois qu'il nous paraît totalement inadapté - se traduit par des taux élevés, même si, en réalité, le coût en francs de l'opération est faible: par exemple, pour un crédit de 3 000 francs, remboursé en 6 mensualités au taux de 20%, le coût total du crédit s'élève à 177 francs correspondant aux intérêts au taux du marché monétaire et à la rémunération du service rendu par Cetelem (risque compris). A l'opposé, les taux pratiqués sur des crédits de durée importante et de montant unitaire élevé se situent à des niveaux proches des taux bancaires.

Cette volonté de vérité des prix conduit également à réviser nos barèmes chaque fois que les conditions de refinancement varient de façon significative. C'est ainsi que Cetelem a procédé dans le courant de 1987 à une légère hausse de ses barè-

mes de prêts personnels et de crédits à l'amélioration de l'habitat et a opéré un réajustement de ses barèmes de ventes à tempérament en février 1988.

Enfin le respect de ces principes s'appuie sur la recherche d'un refinancement à moindre coût. En ce qui concerne les prêts consentis pour une durée déterminée, Cetelem adosse ces crédits à taux fixe sur des ressources à taux garanti pour la même durée, empruntées sur le marché monétaire par l'intermédiaire de la Compagnie Bancaire.

Pour les crédits à taux révisable, le risque de taux est atténué. Il est alors possible de procéder à des emprunts à taux variable indexé sur les taux courts. C'est pourquoi Cetelem a procédé en août 1987 à l'émission d'un emprunt obligataire assorti de bons de souscription d'obligations. En plus des conditions financières satisfaisantes, le montant global recueilli - 670 millions de francs - procurera une garantie de liquidité pendant 8 ans.

Par ailleurs, 25 000 obligations de l'emprunt obligataire émis par Cofica en 1985 dont le taux était assorti d'un taux plancher de 9,5% ont été rachetées à un cours voisin du pair.

Le fonctionnement et la gestion de l'entreprise

Dans un environnement en profonde mutation, Cetelem a poursuivi l'adaptation de ses structures à son activité et la rationalisation de sa gestion.

D'une part, l'ensemble des moyens concourant au développement et à la gestion de la Carte Aurore ont été regroupés. La nouvelle entité a pour rôle d'assurer le traitement des contrats, des ordres de règlement, d'accorder les autorisations de financement aux commerçants et d'assurer leur suivi commercial et administratif.

D'autre part, l'organisation des services

Taux d'intérêt pratiqués par Cetelem en %



d'après-vente et de recouvrement amiable a été modifiée. Jusqu'alors disséminées dans la totalité des agences, ces fonctions ont été regroupées, confiées à des collaborateurs spécialisés et ont donné lieu à la création de 24 agences dédiées à cette activité. Le service aux clients et l'efficacité de Cetelem s'en trouvent sensiblement améliorés.

Enfin, le personnel de la société a été doté de moyens informatiques accrus du fait de la poursuite en 1987 d'une action entreprise en 1986. Chaque attaché commercial est désormais doté d'un terminal informatique qui le met en liaison directe avec l'ordinateur de gestion de la société. De leur côté, les directions de territoire du réseau disposent depuis cette année d'outils informatiques et statistiques reliés à différentes bases de données. Ils leur permettent d'analyser leurs résultats directement, selon les critères les plus opportuns, ce qui raccourcit les délais d'information et favorise leurs capacités d'initiative.

Ces modifications, conjuguées à de multiples autres améliorations, ont contribué à une augmentation sensible de la productivité de la société. Le nombre de dossiers produits en moyenne par personne a en effet cru de 10%. Tandis que l'activité augmentait de 37%, les frais généraux ont progressé de 18%.

Le volume des créances impayées représente fin 1987, 3,2% de l'encours contre 3,4% fin 1986. Cette diminution provient d'une part de la bonne maîtrise de la gestion du recouvrement, mais aussi de la vive croissance de l'encours.

La forte augmentation qu'a connue le marché du crédit aux particuliers en France en 1986 et 1987 modifie à coup sûr l'appréciation que l'on peut porter sur les risques de façon générale et sur ceux de Cetelem en particulier. Aussi nous a-t-il paru judicieux d'aménager nos critères de provisionnement. Fin 1987, les provisions pour créances douteuses représentent 65,9% de l'ensemble des

créances impayées. La charge du risque sur le compte d'exploitation s'établit pour sa part à 207 millions de francs (soit 1,2% de l'encours moyen).

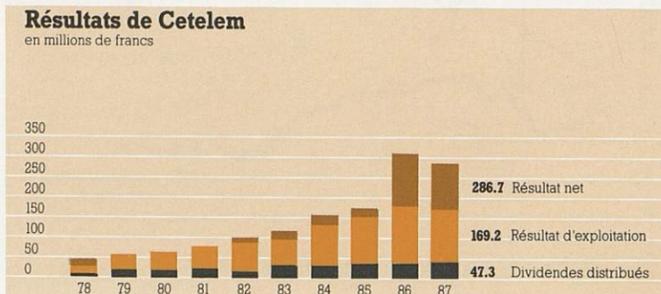
Les résultats

Le résultat d'exploitation avant impôt de Cetelem a fléchi de 3% pour s'établir à 313 millions de francs.

Cette évolution trouve principalement son origine dans la réduction de notre marge financière. Du fait des contraintes réglementaires concernant les taux, les conditions appliquées aux opérations distribuées par l'intermédiaire de commerçants n'ont pu être révisées en 1987 malgré la remontée des taux de refinancement. Parallèlement l'intensification de la concurrence nous a conduits à réduire nos marges, notamment sur les prêts personnels.

Le résultat de 313 millions de francs a supporté deux charges particulières. La première - 13 millions de francs - résulte de la décision de compléter la couverture des indemnités de départ en retraite des collaborateurs, par un contrat d'assurance. La seconde - 7,5 millions de francs - correspond aux frais d'émission de l'emprunt obligataire d'août, qui ont été comme par le passé intégralement amortis dans l'exercice. Rappelons qu'en 1986, aucun emprunt n'avait été émis mais que Cetelem avait procédé au rachat partiel d'emprunts anciens dont l'incidence sur les comptes avait été de 40 millions de francs.

Après impôt, le résultat ressort à 286,7 millions de francs, de 10% inférieur à celui de l'exercice précédent avant dotation à la provision pour éventualités diverses de 250 millions de francs. Il comprend 117,5 millions de francs de dividendes nets provenant de Cofica, de la Foncière de la Compagnie Bancaire (propriétaire des immeubles d'exploitation occupés par les sociétés du groupe), de S2P et de Cofidis.



Cofica et Cofibail sont les filiales à près de 100% de Cetelem, spécialisées sur le marché de l'automobile, de la navigation de plaisance et de la caravane, la première dans la vente à tempérament et la seconde dans la location avec option d'achat.

Les crédits distribués par Cofica augmentés des achats, TVA comprise, de Cofibail se sont élevés en 1987 à 8,7 milliards de francs soit 15% de plus qu'en 1986. Cette croissance est comparable à celle du marché.

Cofica a en effet cherché à maintenir l'équilibre de son exploitation plutôt que d'amplifier le développement de son chiffre d'affaires. Cela l'a conduit à ne pas suivre certaines des opérations promotionnelles initiées par les sociétés captives de constructeurs ou d'importateurs.

Par ailleurs, afin de développer à l'avenir ses activités traditionnelles tout en préservant des marges d'exploitation satisfaisantes, Cofica procède depuis le quatrième trimestre 1987 à d'importants efforts de réduction de ses coûts d'intermédiation, qui se poursuivront en 1988. Au 31 décembre 1987, ceux-ci s'étaient déjà traduits par une réduction des effectifs de 40 personnes (710 contre 750 au 31 décembre 1986).

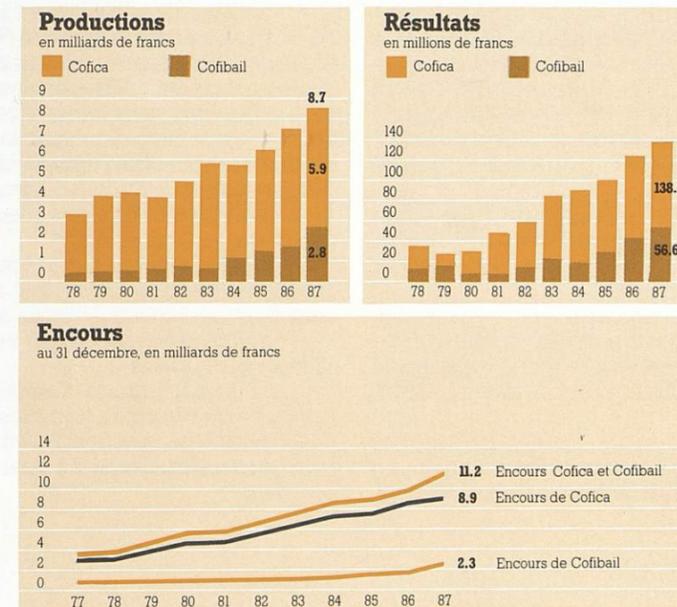
Les encours de Cofica - Cofibail ont progressé de 14% pour atteindre 11,2 milliards de francs au 31 décembre 1987. Le nombre des dossiers gérés s'élevait à cette date à 470 000.

Les résultats nets d'exploitation de Cofica ont augmenté de 5% pour s'établir à 126 millions de francs. Cette évolution intègre le fait que Cofica, anticipant les difficultés d'équilibre tarifaire de 1987, avait procédé fin 1986 à un renforcement important de ses fonds propres. 630 millions de francs avaient ainsi été investis par Cetelem chez Cofica.

Aujourd'hui, compte tenu des mesures prises et des efforts vigoureux accomplis par les équipes de Cofica, les perspectives apparaissent meilleures. Le vif redressement de l'activité en fin d'année et les mesures destinées à reconstituer les marges devraient se traduire par une amélioration de la rentabilité.

Aussi Cofica distribuera-t-elle en 1988 la quasi-totalité de son résultat 1987: 131 millions de francs pour un résultat total de 138,6 millions de francs.

De son côté, Cofibail a obtenu un résultat financier, après impôt, de 57 millions de francs. Sur ces résultats Cofibail distribuera 21 millions de francs.



LES PARTICIPATIONS

En France, Cetelem s'est associé dans des sociétés financières à de grands groupes de distribution.

Cetelem détient 15% du capital de 190 millions de francs de **Cofidis**, société créée en 1982 avec les 3 Suisses.

Durant l'exercice écoulé, Cofidis a ouvert 189 000 nouveaux comptes et gérât 480 000 comptes actifs au 31 décembre 1987.

Sa production - 3,5 milliards de francs - et ses encours en gestion en fin d'année - 2,8 milliards de francs - ont progressé respectivement de 113% et 160%.

Les effectifs étaient de 171 personnes au 31 décembre.

La société a par ailleurs dégagé un bénéfice net qui peut être estimé à 55 millions en 1987 contre 22 millions en 1986.

Par ailleurs, cette année, Cetelem a pris une participation de 10% dans **Covefi**, filiale de la Blanche Porte, société du groupe 3 Suisses. De son côté, Cofidis sera actionnaire de Covefi à hauteur de 39%. Covefi, dont le capital est de 50 millions de francs, aura pour objet de financer les ventes à crédit réalisées par la Blanche Porte.

S2P (Société des paiements Pass), filiale à 60% de Carrefour France, est une société au capital de 145 millions de francs détenu depuis 1985 à 40% par Cetelem. La "Carte Pass" était acceptée fin 1987 dans 64 magasins Carrefour, 117 000 cartes ont été émises durant l'exercice et l'encours de cartes actives était de 380 000 au 31 décembre 1987. 12% des achats réalisés chez Carrefour ont transité par elle en 1987.

La croissance de la production de crédit (1,2 milliards de francs en 1987) s'est établie à 67%, tandis que les encours atteignaient 1,2 milliards de francs au 31 décembre 1987.

Les effectifs se sont accrus de 22 personnes; ils étaient de 99 personnes en fin d'année.

Le bénéfice net réalisé par la société peut être estimé à 24 millions de francs contre 17 millions de francs en 1986.

Facet, filiale du Groupe de la Financière Agache à 62% et de Cetelem à 38%, a été créée en septembre 1987 et a été dotée d'un capital de 50 mil-

lions de francs. Son activité actuelle porte sur le financement des ventes à tempérament dans les magasins Conforama. Son encours à fin décembre s'élevait à 146 millions de francs.

En mars 1987, Cetelem a pris une participation au capital de la **Segin**, S.S.I.I., filiale du Crédit du Nord.

Cette participation a été partiellement cédée. Cette cession a eu pour effet de dégager une plus-value avant impôts de 7,5 millions de francs.

Au 31 décembre, notre participation dans Segin représentait 5% du capital.

A l'étranger, Cetelem exporte son savoir faire *

Au Japon, **Family Consumer Credit**, dont Cetelem détient 20% du capital depuis la constitution de la société, a distribué au cours de son exercice clos le 30 septembre 1987 7,6 milliards de financements nouveaux correspondant à 353 000 opérations. Son encours atteignait à cette date 5,2 milliards de francs. Family Consumer Credit a dégagé un bénéfice de 9 millions de francs, approuvé par son Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en décembre 1987.

En Italie, Cetelem détient une participation de 30% (la Compagnie Bancaire étant pour sa part actionnaire à hauteur de 5%) dans **Findomestic**, établissement créé en 1984 avec des partenaires italiens spécialisés dans l'assistance financière à la distribution de biens d'équipement domestique et d'automobile. En 1987, Findomestic a continué son développement: le nombre d'agences est passé de 19 en 1986 à 33 en 1987 et ses effectifs de 132 à 237 personnes en fin d'année.

La production a atteint 1,4 milliard de francs. L'encours s'élevait au 31 décembre 1987 à 1,3 milliard de francs, contre 0,8 un an auparavant.

Son bénéfice net de 1987 peut être estimé à 15 millions de francs.

En Suisse, le groupe Cetelem détient 35% du capital de **Marfina** qui a repris les activités de crédit d'un établissement dont l'encours de crédit, en forte progression, atteignait à cette date 230 millions de francs.

LE GROUPE CETELEM

Le champ de consolidation du Groupe Cetelem a été élargi en 1987. Aux sociétés traditionnellement consolidées par intégration globale, Cetelem, Cofica, Cofibail, Cetebail, Cetelem Expansion et Cofipus, ont été adjointes les principales participations financières. Ces dernières sont désormais consolidées par mise en équivalence. Sont ainsi intégrés Cofidis (à hauteur de 15% de ses résultats), S2P (à 40%) et Facet (à 38%) pour les sociétés françaises, Findomestic (à 30%) et Family Consumer Credit (à 20%) pour les participations étrangères. (1)

Activité

En 1987, le cumul des financements nouveaux accordés par Cetelem, ses filiales et les sociétés financières françaises et étrangères dans lesquelles il détient une participation, s'est élevé à 39,3 milliards de francs, soit 31% de plus que l'année précédente, année au cours de laquelle la production avait déjà fortement progressé (+ 29%). Les concours à la clientèle ont augmenté de 35% et ont été portés à 42 milliards de francs.

Les résultats

Etabli avec les méthodes de consolidation précisées ci-dessus, le résultat net d'exploitation consolidé s'est établi à 369,5 millions de francs, en progression de 6% par rapport au résultat de l'exercice précédent. Le résultat représente 19,7% des fonds propres de début d'année.

Pour leur part, les fonds propres après affectation des bénéfices de 1987 s'élevaient au 31 décembre 1987 à 2201 millions de francs.

Rapportés à une action, l'actif net consolidé était de 465 francs.

Cetelem et la Bourse

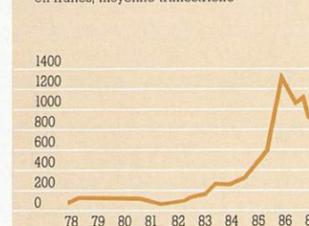
Le cours de l'action Cetelem a été durement affecté, comme l'ensemble des actions et plus particulièrement celles des établissements financiers, par la crise boursière internationale.

L'action cotait 621 francs en moyenne en décembre, soit 43% de moins qu'un an auparavant. Ce cours correspondait à 7,9 fois le résultat net consolidé de l'exercice et la capitalisation boursière ressortait à 1,3 fois les fonds propres (contre 2,8 fois fin 1986).

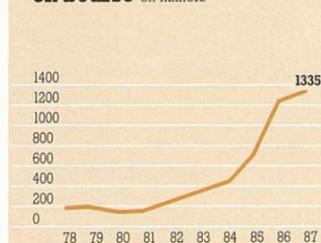
Ces évolutions ne correspondent pas aux tendances profondes du Groupe Cetelem: celui-ci dispose en effet de quatre atouts majeurs qui lui permettent d'aborder l'avenir avec confiance:

- le potentiel de développement du marché du crédit à la consommation dans lequel le Groupe Cetelem, disposant de produits particulièrement compétitifs, joue un rôle de premier plan,
- la gestion rigoureuse des sociétés tant au plan de la politique tarifaire (où les perspectives semblent aujourd'hui meilleures qu'elles ne l'étaient en 1987), qu'en matière de maîtrise des frais généraux ou du risque,
- la capacité à adapter, si nécessaire, ses structures en fonction des évolutions et des contraintes de l'environnement,
- l'implantation progressive et méthodique dans les différents pays européens.

Cours ajustés de l'action Cetelem en francs, moyenne trimestrielle



Nombre d'actions échangées en bourse en milliers



* Tous les chiffres sont indiqués en francs français sur la base des taux de change suivants:

(1) 100 yens = 4,395 francs

(2) 1 000 liras = 4,60 francs

(3) 1 franc suisse = 4,185 francs français

(1) Le premier exercice de Marfina s'achèvera le 31 décembre 1988.

Les comptes de 1987

rapport de gestion	15
rapports des Commissaires aux Comptes	17
les résolutions	19
Cetelem, comptes de résultats	20
Cetelem, bilans	22
Cetelem, comptes de résultats résumés	24
Cetelem, bilans résumés	26
Cetelem, résultats financiers de la société	28
Cetelem, portefeuille-titres	29
renseignements sur les filiales et les participations	30
Cofica, comptes de résultats	32
Cofica, bilans	33
Cofibail, comptes de résultats et bilans financiers	34
Cetebail, comptes de résultats et bilans financiers	35
Cetelem, comptes de résultats consolidés	36
Cetelem, bilans consolidés	37
notes sur les comptes consolidés	38

Le montant des crédits distribués en 1987 par votre société est en augmentation de 37% par rapport à l'année précédente. Il s'élève à 16,9 milliards de francs et correspond à l'ouverture de 1 504 000 dossiers, soit 20% de plus qu'en 1986.

Les encours gérés atteignaient 19,8 milliards de francs au 31 décembre 1987 et dépassaient ceux de 1986 de 33%. L'encours moyen, assiette des produits et des charges, a augmenté de 26%.

Les marges ont été comprimées sous le double effet de la limitation contraignante des taux des petits crédits et d'une concurrence aigüe, tirant les barèmes vers le bas.

Votre société a procédé en août 1987 à l'émission d'un emprunt obligataire à taux indexé et à bons de souscription d'obligations. Le montant global recueilli s'est élevé à 670 millions de francs et procurera à votre société une garantie de liquidité pendant huit ans à des conditions financières intéressantes. Les frais d'émission de cet emprunt se sont élevés à 7,5 millions de francs. Ils ont été amortis en totalité dans l'exercice.

Les frais généraux ont progressé de 18% soit 8 points de moins que l'encours moyen. Votre société a poursuivi en 1987 l'adaptation de ses structures à son activité. Ainsi les moyens concourant à la gestion et au développement de la Carte Aurore ont été regroupés, comme ceux des services après-vente et du recouvrement amiable.

Les effectifs de Cetelem augmentés de ceux des Gie de moyens, Neuilly Gestion et Neuilly Contentieux, ont été portés de 1 446 à 1 661 personnes en 1987 pour faire face à une charge de travail très fortement accrue, en maintenant à un haut niveau la qualité des services rendus. Leur augmentation est restée néanmoins inférieure au volume de l'activité. De nouveaux gains de productivité ont résulté de cette évolution: le nombre de dossiers produits en moyenne par personne s'est en effet amélioré de 10%.

La charge du risque sur le compte d'exploitation s'est établie à 207 millions de francs en augmentation de 51% par rapport à l'année précédente et représente 1,2% de l'encours moyen. La très forte augmentation des crédits distribués depuis deux ans modifie l'appréciation que l'on peut porter sur les risques engrangés. Aussi nous a-t-il paru opportun d'aménager nos critères de provisionnement.

Les encours impayés s'élevaient au 31 décembre 1987 à 643 millions de francs, soit 3,2% de l'encours total. Ils étaient couverts à 66% par des provisions.

En conséquence de ces différentes variations, le résultat d'exploitation après impôt est égal à 169,2 millions de francs, en diminution de 1% par rapport à 1986.

Après prise en compte des revenus du portefeuille-titres, 117,5 millions de francs après impôt, le bénéfice net dont vous avez à fixer la répartition s'élève à 286,7 millions de francs en baisse de 10% par rapport à 1986.

Le nombre d'actions ouvrant droit à dividende a été porté en 1987 de 3 779 972 à 4 726 114 pour deux motifs. D'abord votre conseil a procédé à l'échange de 5 actions nouvelles de 80 francs contre 4 actions anciennes de 100 francs, échange décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mars 1987. Le nombre d'actions Cetelem a été ainsi porté à 4 724 965 actions.

Ensuite, 1 149 actions ont été émises par levée d'options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles. Ces options avaient été attribuées à des salariés de votre société ou de ses filiales par votre conseil d'administration conformément à l'autorisation qui lui avait été donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 avril 1985.

Votre conseil vous propose le maintien du dividende à 10 francs par action auquel s'ajoute l'avoir fiscal de 5 francs. Le montant total distribué aux actionnaires serait donc de 47,3 millions de francs contre 37,8 millions de francs en 1987.

Votre conseil vous propose l'affectation suivante du bénéfice social:

Bénéfice à affecter	Francs
Bénéfice net	286 702 783,27
Report à nouveau	96 189,48
Total	286 798 972,75

Emplois	Francs
Réserve légale	9 162,00
Réserve provenant des provisions pour investissement libérées	3 956 156,00
Réserve facultative	235 500 000,00
Dividendes	47 261 140,00
Total	286 726 458,00

Report à nouveau	Francs
	72 514,75

L'activité de vos filiales Cofica et Cofibail a progressé de 15% en 1987, pour atteindre 8,7 milliards de francs. Cette progression est principalement due à la location avec option d'achat qui a représenté 32% de la production totale en 1987 contre 23% en 1986. Rapportés à l'évolution du marché automobile, ces résultats traduisent néanmoins un tassement de la pénétration de votre filiale qui a suivi de façon sélective les campagnes promotionnelles initiées par les sociétés captives de constructeurs ou d'importateurs.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les encours de Cofica et de Cofibail atteignaient 11,2 milliards de francs au 31 décembre 1987 en hausse de 14% par rapport à l'année précédente.

Le bénéfice de Cofica s'élève à 139 millions de francs en augmentation de 12% sur 1986. Le résultat financier de Cofibail, filiale à 100% de Cofica, atteint 56,6 millions de francs en augmentation de 37% sur l'année précédente.

Le résultat consolidé du Groupe Cetelem s'est élevé à 369,5 millions de francs, soit 78 francs par action. Il est en progression de 6% par rapport à 1986. Ce résultat n'est pas directement comparable à celui de 1986 car le champ de consolidation a été élargi. Sont incluses en 1987 dans la consolidation, toutes les sociétés financières dans lesquelles Cetelem détient une participation non majoritaire. Leurs résultats sont pris en compte proportionnellement à cette participation. Avec la méthode de consolidation adoptée en 1987, le bénéfice net consolidé de 1986 aurait été de 359 millions de francs et la progression de ce bénéfice aurait été de 3%. Après répartition des bénéfices, les fonds propres consolidés de votre société atteignent 2.201 millions de francs.

En 1987, votre société s'est associée à la Financière Agache pour créer Facet, société ayant pour vocation le développement du crédit dans les enseignes de distribution du groupe Financière Agache. Cetelem détient 38% du capital de Facet qui s'élève à 50 millions de francs.

Parallèlement votre société a souscrit aux augmentations de capital de deux sociétés, Cofidis, filiale des 3 Suisses et Findomestic, établissement de crédit italien. Les contributions de votre société à ces augmentations de capital se sont respectivement élevées à 13,5 et 21 millions de francs. Cetelem a ainsi conservé inchangée sa participation dans ces deux sociétés, soit 15% chez Cofidis et 30% chez Findomestic.

De plus, elle a pris une participation dans Covefi, société financière créée par la Blanche Porte du Groupe des 3 Suisses. Le capital de Covefi, 50 millions de francs, est réparti entre Blanche Porte (51%), Cofidis (39%) et Cetelem (10%). L'investissement de votre société a représenté 5 millions de francs.

Votre société a également investi 6 millions de francs dans une société suisse de crédit à la consommation, Marfina. Elle détient 30% de son capital au côté de Cofica qui, elle-même, a pris une participation de 5%.

Par ailleurs Cetelem a pris une participation dans la Segin, société de services et d'ingénierie informatique, filiale du Crédit du Nord. Cette participation a été partiellement cédée, dégageant une

plus-value avant impôts de 7,5 millions de francs. Au 31 décembre 1987, votre société possédait 5% du capital de Segin représentant un investissement de 5,3 millions de francs.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 avril 1985, notre Conseil a décidé dans sa séance du 18 juin 1987 d'attribuer 8530 options nouvelles aux salariés de Cetelem ou de l'une des sociétés ou groupements qu'elle contrôle. Les options, valables cinq ans, ouvriraient droit au 31 décembre 1987 à 8530 actions Cetelem au prix unitaire de 774 francs.

Au 31 décembre 1987, la Compagnie Bancaire était le seul actionnaire identifiable détenant plus de 5% du capital de votre société. Elle contrôlait directement ou indirectement 69,3% du capital.

Monsieur Charly Pontier a démissionné de son poste d'administrateur de votre société le 17 septembre 1987. Votre conseil l'a assuré de sa reconnaissance pour les conseils avisés dont il l'a fait bénéficier; il a coopté Monsieur Michel Renault pour le remplacer. Nous vous invitons à ratifier cette nomination. Conformément à l'article 25 des statuts, son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira en 1993 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1992.

Les mandats de Messieurs Boris Méra et Pierre Vernimmen arrivant à leur terme à l'issue de cette assemblée, nous vous proposons de les renouveler pour une période de 6 ans. Ils prendront fin en 1994 à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de 1993, conformément à l'article 25 des statuts.

L'Assemblée Générale du 20 mars 1986 avait autorisé le Conseil d'Administration à émettre un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant de 2,5 milliards de francs. Cette faculté ayant été en partie utilisée par l'émission obligataire du mois d'août 1987, votre Conseil vous demande de renouveler l'autorisation et d'en porter le montant à 3 milliards de francs.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration vous demande également l'autorisation, pour une période limitée à 18 mois, de procéder à des achats ou des ventes en bourse d'actions de la société dans le but d'en régulariser les cours. Ces opérations respecteront les conditions et les modalités fixées par la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales. Le nombre d'actions que Cetelem pourra détenir ne dépassera pas 10% des titres représentant le capital social. Le prix maximum d'achat est fixé à 1200 francs par action et le prix minimum de vente à 400 francs.

Rapport général des Commissaires aux Comptes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 19 mars 1987, nous vous présentons notre rapport sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Cetelem tels qu'ils sont annexés au présent rapport, - les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1987.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

La provision pour éventualités diverses (non déductible du bénéfice imposable) constituée au cours des exercices précédents (dotation de 250 millions au titre de l'exercice 1986, aucune dotation au titre de l'exercice 1987) et qui figure au passif du bilan pour un montant total de F.507 000 000, est assi-

milable à une réserve et fait l'objet d'un retraitement approprié en consolidation.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application des dispositions des articles 356 et 356-3 de la Loi du 24 juillet 1966, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 17 février 1988

Castel Jacquet & Associés

Cabinet Robert Mazars

C. Castel

Y. Bahon

R. Mazars

J. Marette

Commissaires aux Comptes

Rapport spécial

Mesdames, Messieurs,
Nous avons l'honneur de vous informer que nous n'avons pas reçu avis, au titre de l'exercice 1987, de nouvelles conventions autorisées par votre Conseil d'Administration et entrant dans le cadre de celles visées à l'Article 101 de la Loi du 24 Juillet 1966.

Des conventions antérieurement autorisées ont continué à produire leurs effets au cours de l'exercice 1987.

I. Gie Neuilly Gestion

Cetelem confie au Gie Neuilly Gestion ses travaux informatiques et à ce titre, le Gie Neuilly Gestion a facturé à Cetelem un montant de F. 78571 802.

Les personnes concernées sont:

- M. Boucher, Président de Cetelem et de Cofica et Administrateur du Gie,
- M. de Chaunac-Lanzac, Administrateur de Cetelem et de Cofica,
- M. Chicoye, Administrateur de Cofica, de Cetelem et de Cardif,
- La Compagnie Bancaire, représentée par M. Levy-Lang, Administrateur de Cetelem, de Cofica et de

la Compagnie d'Assurances et d'Investissements de France (Cardif), les sociétés Cofica et Cardif étant membres du Gie.

II. Cardif Vie:

Cetelem met à la disposition de Cardif son organisation commerciale et assure certaines tâches de gestion; Cetelem est en outre mandataire spécial de Cardif pour le recouvrement des primes et accessoires afférents aux contrats d'assurance souscrits par les clients de cette dernière.

Cetelem a facturé à ce titre à Cardif un montant hors taxes de F. 21 626 766.

Les Administrateurs concernés sont:

- M. Chicoye, Administrateur de Cofica, Cetelem et de Cardif,
- La Compagnie Bancaire, représentée par M. Levy-Lang, Administrateur de Cetelem, Cofica et Cardif.

Les autres opérations réalisées avec les différentes sociétés du groupe, dont nous avons eu par ailleurs connaissance et notamment celle concernant le traitement des dossiers contentieux confiée au Gie Neuilly Contentieux, nous paraissent entrer dans le cadre des opérations courantes pratiquées à des conditions normales visées par l'article 102 de la Loi.

Paris, le 17 février 1988

Castel Jacquet & Associés Cabinet Robert Mazars

C. Castel Y. Bahon R. Mazars J. Marette
Commissaires aux Comptes

Rapport sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1987 (pages 36 et 37).

Les comptes consolidés du Groupe Cetelem ont été établis conformément aux principes décrits

dans les notes annexes aux états financiers.

Sur la base des contrôles effectués, nous certifions que les comptes consolidés du Groupe Cetelem, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe à la fin de cet exercice.

Paris, le 17 février 1988

Castel Jacquet & Associés Cabinet Robert Mazars

C. Castel Y. Bahon R. Mazars J. Marette
Commissaires aux Comptes

Première résolution

L'Assemblée Générale approuve le rapport du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la Société pendant l'exercice 1987 et toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Elle prend acte du rapport général de Messieurs les Commissaires aux Comptes et en accepte les conclusions. L'Assemblée Générale approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 1987 tels qu'ils lui ont été présentés.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve le projet d'affectation des résultats de l'exercice 1987.

Rappel fait:

- que le dividende par action distribué au titre de chacun des exercices 1984 à 1986 a été fixé à 10 francs et assorti d'un avoir fiscal de 5 francs,
- que par suite d'opérations sur le capital le nombre d'actions de la Société a augmenté et que le montant total des dividendes distribués a été élevé à:

31 491 110 francs pour 1984,

37 789 330 francs pour 1985,

37 799 750 francs pour 1986,

l'Assemblée Générale fixe à 10 francs le dividende à verser au titre de l'exercice 1987 à chacune des actions du Cetelem. Ce dividende qui sera mis en paiement le 31 mars 1988 est assorti d'un avoir fiscal de 5 francs.

Le total des dividendes à verser au titre de l'exercice 1987 est ainsi fixé à 47 261 140 francs.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial de Messieurs les Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination aux fonctions d'administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration dans sa séance du 18 juin 1987, de M. Michel Renault, en remplacement de M. Charly Pontier pour la période restant à courir du mandat de ce dernier.

Conformément à l'article 25 des statuts, le mandat de Monsieur Renault prendra fin à l'issue

de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à se réunir en 1993 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1992.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats d'administrateur de Messieurs Boris Mera et Pierre Vernimmen.

Conformément à l'article 25 des statuts, ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à se réunir en 1994 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1993.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à procéder à une ou plusieurs émissions d'obligations pour un montant de 3 milliards de francs, aux conditions qu'il jugera convenables.

Cette autorisation est donnée pour une période de cinq ans; elle rend caduque l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mars 1986.

Septième résolution

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à procéder à des achats et à des ventes en Bourse d'actions de la société, en vue de régulariser les cours, dans les conditions et selon les modalités fixées par les articles 217.2 à 217.9 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

Le nombre maximum de ces actions que Cetelem pourra détenir est fixé à 10% du nombre des titres représentant le capital social.

Le prix maximum d'achat est fixé à 1 200 francs et le prix maximum de vente à 400 francs par action.

L'autorisation d'acheter et de vendre des actions est donnée au Conseil d'Administration pour une période de dix-huit mois.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer les dépôts et publications prescrits par la Loi.

CETELEM COMPTES DE RESULTATS

en francs, au 31 décembre

Débit	1986	1987
Charges d'exploitation bancaire	1 594 767 518,79	1 809 408 649,27
- Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	1 345 421 536,89	1 558 299 857,87
• Instituts d'émission, banques, organismes et établissements financiers	378 102 09,79	734 744,67
• Emprunts contre effets publics ou privés	1 199 476 749,87	1 453 387 632,95
• Commissions	108 134 577,23	97 564 776,25
- Charges sur opérations avec la clientèle	1 084 771,01	1 157 150,13
- Intérêts sur emprunts obligataires	222 144 019,85	218 089 265,68
- Autres charges d'exploitation bancaire	26 117 191,04	31 862 375,59
Charges de personnel (1)	344 664 234,06	374 406 380,81
Impôts et taxes	53 927 144,98	62 392 243,27
Charges générales d'exploitation	425 806 002,79	522 402 933,31
- Autres travaux, fournitures et services extérieurs	266 139 258,28	332 294 077,72
- Autres charges générales d'exploitation (2)	159 666 744,51	190 108 855,59
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissement	86 389 958,11	95 048 841,82
Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises	133 442 973,70	197 361 009,25
Charges exceptionnelles et charges sur exercices antérieurs	59 110 822,05	10 463 030,24
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions hors exploitation	274 251 078,64	20 879 026,05
- Provision pour investissement	3 004 094,00	3 444 207,00
- Provision pour participation des salariés	13 949 702,00	14 457 000,00
- Provision pour éventualités diverses (3)	250 000 000,00	—
- Provision pour charges hors exploitation	7 297 282,64	2 977 819,05
Participation des salariés	12 185 664,00	14 566 333,00
Intéressement des salariés	19 549 231,00	31 383 000,00
Impôt sur les sociétés	158 148 683,00	159 087 937,00
Bénéfice net de l'exercice	68 293 449,15	286 702 783,27
Total	3 152 785 760,27	3 498 558 167,29

(1) Les indemnités de départ en retraite à verser aux salariés sont couvertes par un contrat d'assurance

(2) Dont dépenses de toute nature exclues des charges déductibles fiscalement: 351 576,30 pour 1986 et 336 506,29 pour 1987

(3) La provision pour éventualités diverses n'est pas déductible du bénéfice imposable; la provision correspondante fait l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés où elle est assimilée aux fonds propres.

Crédit	1986	1987
Produits d'exploitation bancaire	3 043 711 845,60	3 401 733 707,59
- Produits des opérations de trésorerie et opérations interbancaires	232 879 107,19	250 090 184,05
• Institut d'émission, banques, organismes et établissements financiers	11 959 825,15	9 923 372,27
• Prêts contre effets publics ou privés	220 919 282,04	240 166 811,78
- Produits des opérations avec la clientèle	2 656 849 915,05	3 014 105 116,06
• Crédits à la clientèle	2 607 724 009,92	2 958 702 784,32
• Comptes débiteurs de la clientèle	48 349 182,64	55 395 038,03
• Commissions	776 722,49	7 293,71
- Produits des opérations diverses	1 024 307,68	5 159 565,98
- Produits du portefeuille-titres	152 958 515,68	132 378 841,50
Produits accessoires	72 843 217,82	59 721 183,36
Produits exceptionnels et produits sur exercices antérieurs	16 405 601,45	15 589 503,70
Reprise des provisions hors exploitation	19 825 095,40	21 513 772,64
- Sur participation des salariés	11 891 800,00	13 949 702,00
- Pour investissement	3 104 602,00	3 956 156,00
- Hors exploitation	4 828 693,40	3 607 914,64
Total	3 152 785 760,27	3 498 558 167,29

NOTES D'INFORMATION

Les comptes de Cetelem ont été établis conformément aux dispositions du règlement comptable applicable aux banques. Les notes annexées aux états financiers précisent les principes comptables et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement du bilan et du compte de résultats.

Produits et charges bancaires

Les produits bancaires sont enregistrés à leur tombée d'échéance. En fin d'exercice, la régularisation s'effectue pour les agios courus non échus.

Les charges bancaires sont celles courues pendant l'exercice. Si elles sont réglées d'avance, elles font l'objet d'une régularisation afin de n'enregistrer en charges que celles relatives à l'exercice considéré.

Provisions affectées à la couverture de risques non spécifiques

Les provisions pour éventualités diverses, provisions pour investissement, provisions pour risques forfaitaires sont considérées comme ayant le caractère de réserves lorsqu'elles ne couvrent pas de risques spécifiques. A l'arrêté des comptes de 1987, leur montant s'élevait à 523,1 millions de francs.

CETELEM BILANS

en francs, au 31 décembre

Actif	1986	1987
Caisse, Institut d'émission, Trésor Public, Comptes courants postaux	1 178 129,44	1 500 078,37
Banques, organismes et établissements financiers	140 873 680,17	239 714 691,83
- Comptes ordinaires	116 873 680,17	73 914 691,83
- Prêts et comptes à terme	24 000 000,00	165 800 000,00
Bons du Trésor, valeurs reçues en pension ou achetées ferme	2 044 300 000,00	2 066 400 000,00
Crédits à la clientèle	13 817 759 255,78	18 318 674 951,01
- Créances commerciales	20 836 380,33	25 516 778,29
- Autres crédits à court terme	6 858 331 478,29	10 950 474 290,52
- Crédits à moyen terme	6 835 163 501,65	7 032 763 017,13
- Crédits à long terme	103 427 895,51	309 920 865,07
Comptes débiteurs de la clientèle	537 941 342,37	815 098 896,76
Chèques et effets à l'encaissement	12 893 606,91	10 459 164,32
Comptes de régularisation et divers	251 661 293,81	291 549 716,75
Titres de placement	7 970 000,00	—
Titres de participations et de filiales	989 726 061,94	1 058 846 976,66
Prêt participatif	239 107,00	127 895,00
Immobilisations	152 617 280,61	155 914 722,10
Total	17 957 159 758,03	22 958 287 092,80

NOTES D'INFORMATION

Titres de participations et de filiales

Les titres de participations et de filiales consolidées, inscrits ou non à la cote officielle, acquis avant le 31 décembre 1976, sont comptabilisés à leur valeur d'utilité, telle qu'elle a été établie lors de la réévaluation intervenue en 1978.

Les titres acquis postérieurement au 31 décembre 1976 sont portés au bilan à leur prix de revient.

À la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation des titres de participations sur la base des éléments d'appréciation généralement admis. Si la valeur estimée est inférieure à la valeur comptable nette, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de l'écart constaté.

Immobilisations

Les immobilisations sont principalement constituées par les titres de la Foncière de la Compagnie Bancaire, société propriétaire des immeubles d'exploitation du Groupe.

Engagements en matière de retraite

Les indemnités de départ en retraite à verser aux salariés sont intégralement couvertes par un contrat d'assurance.

Structure du refinancement

en millions de francs	moins de 1 an	de 1 à à 2 ans	de 2 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts sur le marché	163,8	0,4	-	-
Emprunts obligataires	-	167,7	494,0	1 614,3
Autres emprunts	10 942,3	2 887,6	2 607,2	1 590,6

Passif	1986 avant répartition	1987 avant répartition	1987 après répartition
Banques, organismes et établissements financiers	413 374 309,52	486 447 537,46	486 447 537,46
- Comptes ordinaires	341 774 309,52	436 147 537,46	436 147 537,46
- Emprunts et comptes à terme	71 600 000,00	50 300 000,00	50 300 000,00
Valeurs données en pension ou vendues ferme	14 207 445 846,00	18 141 565 273,00	18 141 565 273,00
Comptes créditeurs de la clientèle	34 537 288,21	51 952 097,14	51 952 097,14
- Particuliers : comptes ordinaires	223 828,60	6 181 946,52	6 181 946,52
- Sociétés, entrep. ind. : comptes ordinaires	2 001 000,00	1 779 443,56	1 779 443,56
- Divers : comptes ordinaires	32 312 459,61	43 990 707,06	43 990 707,06
Bons de caisse	3 796 000,00	780 000,00	780 000,00
Comptes de régularisation, provisions et divers	828 825 173,42	890 314 949,05	937 576 089,05
Obligations	1 607 250 000,00	2 276 005 000,00	2 276 005 000,00
Réserves	415 559 752,40	446 334 143,40	685 799 461,40
- Réserve légale	37 789 330,00	37 799 750,00	37 808 912,00
- Réserves diverses	374 798 890,23	405 099 934,23	644 556 090,23
- Réserve spéciale sur plus-values à long terme	2 971 532,17	3 434 459,17	3 434 459,17
Capital	377 997 500,00	378 089 120,00	378 089 120,00
Report à nouveau	80 439,33	96 189,48	72 514,75
Bénéfice net de l'exercice	68 293 449,15	286 702 783,27	—
Total	17 957 159 758,03	22 958 287 092,80	22 958 287 092,80

Hors bilan

Engagements par caution et aval	145 683 957,08	148 581 429,94	148 581 429,94
Financements en instance	637 431 061,00	932 174 715,00	932 174 715,00
Engagements de crédit-bail mobilier	3 328 354,61	4 738 131,53	4 738 131,53

CETELEM COMPTES DE RÉSULTATS RÉSUMÉS

pour les cinq derniers exercices (en millions de francs)

Débit	1983	1984	1985	1986	1987
Charges d'exploitation bancaire	1 445,8	1 542,9	1 544,3	1 594,8	1 809,4
- Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires					
• Instituts d'émission, banques, organismes et établissements financiers	16,6	16,1	22,3	37,8	7,3
• Emprunts contre effets publics ou privés	1 241,0	1 274,6	1 218,2	1 199,5	1 453,4
• Commissions	73,7	123,4	104,1	108,1	97,6
- Charges sur opérations avec la clientèle	3,0	2,0	1,6	1,1	1,1
- Intérêts sur emprunts obligataires	89,1	102,2	173,7	222,2	218,1
- Autres charges d'exploitation bancaire	22,4	24,6	24,4	26,1	31,9
Charges de personnel	266,0	288,5	316,5	344,7	374,4
Impôts et taxes	30,7	40,4	47,5	53,9	62,4
Charges générales d'exploitation	269,0	305,1	348,2	425,8	522,4
- Autres travaux, fournitures et services extérieurs	175,6	199,8	229,2	266,1	332,3
- Autres charges générales d'exploitation	93,4	105,3	119,0	159,7	190,1
Dotations de l'exercice aux amortissements	21,3	8,5	9,3	8,6	9,5
Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises	87,8	74,9	106,1	133,4	197,4
Charges exceptionnelles	2,0	24,0	4,0	59,1	10,5
Dotation de l'exercice aux provisions hors exploitation	99,9	13,9	97,1	274,3	20,9
Participation des salariés et intéressement	12,4	15,7	24,6	31,7	45,9
Impôt sur les sociétés	105,0	142,2	156,4	158,2	159,1
Bénéfice net (1)	48,4	152,9	93,9	68,3	286,7
Total	2 388,3	2 609,0	2 747,9	3 152,8	3 498,6
(1) Etabli après dotation à la provision pour éventualités diverses	70,0	0,0	77,0	250,0	0,0

Crédit	1983	1984	1985	1986	1987
Produits d'exploitation bancaire	2 336,0	2 524,7	2 662,0	3 043,7	3 401,8
- Produits des opérations de trésorerie et opérations interbancaires					
• Institut d'émission, banques, organismes et établissements financiers	0,5	0,8	3,8	12,0	9,9
• Prêts contre effets publics ou privés	63,3	103,1	125,5	220,9	240,2
- Produits des opérations avec la clientèle					
• Crédits à la clientèle	2 207,1	2 358,2	2 465,9	2 607,7	2 958,7
• Comptes débiteurs de la clientèle	28,2	31,9	39,6	48,3	55,4
• Commissions	15,7	8,6	4,0	0,8	—
- Produits des opérations diverses	0,9	0,6	1,1	1,0	5,2
- Produits du portefeuille-titres					
• Titres de participation et filiales	20,3	21,5	22,1	153,0	132,4
Produits accessoires	39,4	53,4	65,3	72,9	59,7
Produits exceptionnels et produits sur exercices antérieurs	2,8	2,0	5,2	16,4	15,6
Reprise des provisions hors exploitation	10,1	28,9	15,4	19,8	21,5
Total	2 388,3	2 609,0	2 747,9	3 152,8	3 498,6

CETELEM BILANS RESUMES

pour les cinq derniers exercices, avant répartition, en millions de francs

Actif	1983	1984	1985	1986	1987
Caisse, Institut d'émission, Trésor public, Comptes Courants Postaux	4,1	4,1	1,1	1,2	1,5
Banques, organismes et établissements financiers	4,6	20,5	80,2	140,9	239,7
- Comptes ordinaires	4,6	20,5	80,2	116,9	73,9
- Prêts et comptes à terme	—	—	—	24,0	165,8
Bons du Trésor, valeurs reçues en pension ou achetées ferme	500,5	492,6	1832,0	2044,3	2066,4
Crédits à la clientèle	10022,0	10493,5	11772,2	13817,8	18318,7
- Créances commerciales	9,2	8,1	14,6	20,9	25,5
- Autres crédits à court terme	4802,4	4986,9	5525,5	6858,3	10950,5
- Crédits à moyen terme	5210,4	5498,5	6205,0	6835,2	7032,8
- Crédits à long terme	—	—	27,1	103,4	309,9
Comptes débiteurs de la clientèle	244,3	294,7	394,4	537,9	815,1
Chèques et effets à l'encaissement	7,0	11,3	11,7	12,9	10,5
Comptes de régularisation et divers	204,5	207,8	223,1	251,7	291,6
Titres de placement	—	—	—	8,0	—
Titres de participation et de filiales	275,8	285,5	360,3	989,7	1058,8
Prêt participatif	0,5	0,4	0,3	0,2	0,1
Immobilisations	164,7	175,2	135,3	152,6	155,9
Total	11428,0	11985,6	14810,6	17957,2	22958,3

Passif	1983	1984	1985	1986	1987
Banques, organismes et établissements financiers	371,2	394,0	352,3	413,4	486,4
- Comptes ordinaires	247,6	278,4	254,8	341,8	436,1
- Emprunts et comptes à terme	123,6	115,6	97,5	71,6	50,3
Valeurs données en pension ou vendues ferme	9157,2	9680,8	11177,1	14207,4	18141,6
Comptes créditeurs de la clientèle	26,3	24,2	20,4	34,5	52,0
- Particuliers: comptes ordinaires	—	—	—	0,2	6,2
- Sociétés: comptes ordinaires	—	—	—	2,0	1,8
- Divers: comptes ordinaires	26,3	24,2	20,4	32,3	44,0
Bons de caisse	16,2	10,1	7,3	3,8	0,8
Comptes de régularisation, provisions et divers	409,9	431,7	546,3	828,8	890,3
Obligations	800,0	676,2	1876,2	1607,3	2276,0
Ecart de réévaluation	10,8	10,8	—	—	—
- Réserve réglementée	10,8	10,8	—	—	—
Réserves	273,0	289,9	359,2	415,6	446,3
Capital	314,9	314,9	377,9	378,0	378,1
Report à nouveau	0,1	0,1	p.m.	0,1	0,1
Bénéfice net de l'exercice	48,4	152,9	93,9	68,3	286,7
Total	11428,0	11985,6	14810,6	17957,2	22958,3

Hors bilan

Engagements par caution et aval	510,7	282,8	227,2	145,7	148,6
Financements en instance	316,2	298,0	418,5	637,4	932,2
Engagements de crédit-bail mobilier	—	—	—	3,3	4,7

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE

au cours des cinq derniers exercices

	1983	1984	1985	1986	1987
Capital en fin d'année					
- Capital social (en francs)	314911100	314911100	377893300	377997500	378089120
- Nombre d'actions ordinaires existantes	3149111	3149111	3778933	3779975	4726114
- Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	—	—	—	—	—
- Nombre maximal d'actions futures à créer	—	—	—	—	—
• par conversion d'obligations	—	—	—	—	—
• par exercice de droits de souscription	—	—	12252	13910	24742
Opérations et résultats de l'exercice (en milliers de francs)					
- Chiffre d'affaires hors taxes	2354857	2566085	2694136	2937208	3317718
- Bénéfice avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	362492	392320	462741	642771	673536
- Impôt sur les bénéfices	105029	142172	156350	158149	159088
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	8546	11352	11892	13950	14457
- Bénéfice après impôt, participation des salariés, amortissements et provision (1)	48396	152891	93867	68293	286703
- Montant des bénéfices distribués	31491	31491	37789	37800	47261
Résultat des opérations, réduit à une seule action ajustée (2) (en francs)					
- Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions (3)	54,47	52,92	64,82	102,54	108,85
- Bénéfice après impôt, amortissements et provisions (1) (3)	10,24	32,35	19,86	14,45	60,66
- Dividende versé à chaque action	6,66	6,66	7,99	7,99	10,00
Personnel					
- Nombre moyen de salariés au cours de l'exercice	1273	1272	1266	1327	1362
- Montant de la masse salariale (en milliers de francs)	166952	181110	196997	211986	229664
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc.) (en milliers de francs)	111408	123150	144075	164413	190692

(1) Le bénéfice est établi après dotation à la provision pour éventualités diverses

- Dotation à la provision pour éventualités diverses (en milliers de francs)	70000	—	77000	250000	—
--	-------	---	-------	--------	---

(2) Opérations financières réalisées par la Société et coefficient d'ajustement.

en 1983: augmentation du capital de 251 928 900 francs à 314 911 100 francs par incorporation de la réserve de réévaluation de 62 982 200 F. Tous les titres ont été émis ou créés - jouissance 1^{er} janvier 1983.

en 1985: augmentation du capital de 314 911 100 francs à 377 893 300 francs par incorporation de la réserve de réévaluation de 10 781 514 F, des primes d'apport de 737 400 francs, de la réserve spéciale sur plus-values à long terme de 9 377 254 francs, de la réserve provenant de plus-values exonérées pour 20 645 016 francs et de réserves diverses pour 21 441 016 francs.

Tous les titres ont été émis ou créés - jouissance 1^{er} janvier 1985.

en 1986: augmentation du capital de 377 893 300 francs à 377 997 500 francs consécutive à la levée de 1 042 options.

Tous les titres ont été émis ou créés - jouissance 1^{er} janvier 1986.

en 1987: augmentation de capital de 377 997 500 francs à 378 089 120 francs consécutive à la levée de 1 149 options.

Tous les titres ont été émis ou créés - jouissance 1^{er} janvier 1987.

Coefficients d'ajustements: 0,6663 en 1983 et 1984 — 0,7996 en 1985 - 0,7998 en 1986 - 1,0000 en 1987.

(3) Compte non tenu des résultats consolidés de sa filiale Cofica.

CETELEM PORTEFEUILLE-TITRES

au 31 décembre 1987

	Nombre de titres détenus	% du capital	Valeur d'inventaire en FF
1. Participations françaises			
Cardif S.A.	12753	1,00	4371502,00
Cetebail	15000	20,00	1500000,00
Cetelem Expansion SNC	15000	60,00	1500000,00
Cofica	3980317	99,89	875830761,80
Cofidis	285000	15,00	28500000,00
Cortal	6000	0,50	408000,00
Cortal (bons de souscription)	1250	—	12500,00
Covofi	50000	10,00	5000000,00
Facet	189996	38,00	18999600,00
Financière Kleber	2900	0,29	289986,17
Groupe Auxiliaire de Moyens du Groupe de la Compagnie Bancaire	4532	22,66	453200,00
Kleball	11300	5,65	1130000,00
Klecing	950	0,03	297137,00
Société d'Informatique et de Systèmes S2P	3147	10,49	424957,34
Segerim SNC	579998	40,00	72028573,62
APEC Habitation HLM	10000	20,00	1000000,00
Klepierre	40	0,70	120000,00
Segin	5000	1,00	500000,00
	37694	5,00	5302511,56
2. Participations étrangères			
Family Consumer Credit	120000	20,00	1115320,00
Findomestic	60000	30,00	33605647,50
Marfina	1500	30,00	6011250,00
Autres valeurs étrangères	80	0,20	456,00
3. Divers			
Titres ou parts dont la valeur d'inventaire est inférieure à 100 000,00 francs			445573,67
Valeur d'inventaire au 31 décembre 1987			1058846976,66
Sociétés immobilières (inscrites au poste "immobilisations" du bilan)			
S.A. Foncière de la Compagnie Bancaire	373087	12,43	83158372,00
Divers SCI et SAI	—	—	380571,39
Logibail SNC	192593	18,52	19259300,00
Total Sociétés Immobilières au 31 décembre 1987			102798243,39
Total général			1161645220,05

RENSEIGNEMENTS SUR LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

au 31 décembre 1987 (en milliers de francs)

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
Participations dont la valeur comptable nette excède 1% du capital de Cetelem										
Filiales:										
Cofica 5 av. Kléber, 75116 Paris	199 238	859 166	99,89	875 831	875 831	—	—	1 865 616	138 625	117 023
Participations françaises										
Foncière de la Compagnie Bancaire 5 av. Kléber, 75116 Paris	300 077	407 177	12,43	(1) 83 158	(1) 83 158	—	—	147 064	46 171	5 969
S2P 1 place Mendès-France, 91066 Evry	145 000	33 357	40,00	72 029	72 029	—	—	270 812	23 557	4 756
Cofidis 64 rue du Rocher, 75008 Paris	190 000	33 898	15,00	28 500	28 500	—	—	non arrêté	non arrêté	1 125
Logibail SNC 5 av. Kléber, 75116 Paris	104 000	—	18,52	(1) 19 259	(1) 19 259	11 111	—	26 703	(2) - 10 615	—
Covefi 64 rue du Rocher, 75008 Paris	50 000	—	10,00	5 000	5 000	—	—	—	—	—
Facet 11 rue François 1 ^{er} , 75008 Paris	50 000	—	38,00	19 000	19 000	—	—	737	229	—
Participations étrangères										
Findomestic 55 via della Ruote, Florence Italie	92 000	4 286	30,00	33 606	33 606	—	—	non arrêté	non arrêté	—
Marfina Nauenstrasse 63, 4002 Basel Suisse	20 925	—	30,00	6 011	6 011	—	—	non arrêté	non arrêté	—
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de Cetelem										
Filiales françaises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Filiales étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Participations françaises	—	—	—	19 780	18 136	75 952	—	—	—	149
Participations étrangères	—	—	—	1 116	1 116	—	—	—	—	138

(1) ce montant est inscrit dans le poste "immobilisations".
(2) perte

COFICA COMPTES DE RESULTATS

au 31 décembre, en milliers de francs

Débit	1986	1987
Charges d'exploitation bancaire	1 058 608	956 791
- Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	848 779	742 184
• Institut d'émission, banques, organismes et établissements financiers	6 940	5 887
• Emprunts contre effets publics ou privés	778 040	679 773
• Commissions	63 799	56 524
- Autres charges d'exploitation	6 736	7 131
- Charges sur emprunts obligataires	203 093	207 476
Charges de personnel	202 473	218 308
Impôts et taxes	31 901	30 725
Charges générales d'exploitation	286 690	335 062
- Autres travaux, fournitures et services extérieurs	216 323	248 054
- Autres charges générales d'exploitation	70 367	87 008
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements	3 673	5 328
Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises	88 459	114 466
Charges exceptionnelles et charges sur exercices antérieurs	20 800	18 317
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions hors exploitation	11 121	6 829
- Provision pour investissement	1 954	2 285
- Provision pour participation des salariés	9 167	4 544
Participation des salariés	7 928	9 665
Intéressement des salariés	12 847	9 863
Impôt sur les sociétés	104 056	49 412
Bénéfice net de l'exercice	124 179	138 625
Total	1 952 735	1 893 391
Crédit	1986	1987
Produits d'exploitation bancaire	1 898 274	1 827 998
- Produits des opérations de trésorerie et opérations interbancaires	262 623	225 616
• Institut d'émission, banques, organismes et établissements financiers	23 644	1 429
• Prêts contre effets publics ou privés	238 979	224 187
- Produits des opérations avec la clientèle	1 630 350	1 588 563
• Crédits à la clientèle	1 574 045	1 520 412
• Comptes débiteurs de la clientèle	56 305	68 151
- Produits des opérations diverses	131	116
- Produits du portefeuille-titres	5 170	13 703
• Titres de participation et filiales	5 170	13 703
Produits accessoires	36 653	49 391
Produits exceptionnels et produits sur exercices antérieurs	8 640	4 139
Reprises de provisions hors exploitation	9 168	11 863
- Pour participation des salariés	7 726	9 167
- Pour investissement	1 442	2 696
Total	1 952 735	1 893 391

COFICA BILANS

au 31 décembre après répartition, en milliers de francs

Actif	1986	1987
Caisse - Instituts d'émission - Comptes courants postaux	1 849	1 715
Banques - Organismes et établissements financiers - Comptes ordinaires	13 365	70 432
Bons du Trésor - Valeurs reçues en pension ou achetées ferme	2 578 800	2 269 500
Crédits à la clientèle	8 134 291	8 589 553
- Créances commerciales	419 624	440 338
- Autres crédits à court terme	1 335 085	1 356 032
- Crédits à moyen terme	6 367 649	6 745 246
- Crédits à long terme	11 933	47 937
Comptes débiteurs de la clientèle	178 367	212 653
Comptes de régularisation et divers	166 045	205 182
Titres de participation et de filiales	85 118	81 776
Immobilisations	92 081	91 619
Total	11 249 916	11 522 430
Passif	1986	1987
Banques - Organismes et établissements financiers - Comptes ordinaires	24 902	1 095
Valeurs données en pension ou vendues ferme	7 463 934	7 686 572
Bons des institutions financières spécialisées	—	165 000
Comptes créditeurs de la clientèle	14 359	16 743
- Divers comptes ordinaires	14 359	16 743
Comptes de régularisation, provisions et divers	488 319	513 940
Obligations	2 200 000	2 073 150
Ecart de réévaluation - Réserve réglementée	5 681	5 681
Réserves	853 111	860 861
- Réserve légale	14 871	19 924
- Réserves diverses	297 339	300 036
- Prime d'apport	2 308	2 308
- Prime d'émission	518 017	518 017
- Réserve spéciale sur plus-values à long terme	5 976	5 976
- Réserve provenant de plus-values exonérées	14 600	14 600
Capital	199 238	199 238
Report à nouveau	372	150
Total	11 249 916	11 522 430
Hors Bilan		
Engagements par cautions et avals	394 070	315 716

COFIBAIL

COMPTES DE RESULTATS FINANCIERS

au 31 décembre, en milliers de francs

Débit	1986	1987
Charges d'exploitation bancaire	115 775	126 156
Charges d'exploitation	102 206	118 225
- Charges de personnel	2 242	2 039
- Impôts et taxes	1 246	1 493
- Charges générales d'exploitation	71 737	97 482
- Dotation aux provisions et aux amortissements	26 981	17 211
Charges exceptionnelles et sur exercices antérieurs	470	7 807
Dotations de l'exercice aux comptes hors exploitation	—	74
Participation et intéressement	861	3 041
Impôt sur les sociétés	34 322	40 339
Résultat	41 344	56 556
Total	294 978	352 198
Crédit		
Produits d'exploitation bancaire	290 845	345 212
Produits divers	3 576	5 646
Produits exceptionnels et sur exercices antérieurs	269	961
Reprises de provisions	288	379
Total	294 978	352 198

BILANS FINANCIERS

au 31 décembre, après répartition, en milliers de francs

Actif	1986	1987
Encours financiers	1 487 620	2 289 801
Immobilisations	259	171
Valeurs réalisables à court terme et disponibles	189 998	237 304
Total	1 677 877	2 527 276
Passif		
Capitaux propres	204 595	239 952
Emprunts et dettes financières	1 261 700	1 981 600
Valeurs exigibles	211 582	305 724
Total	1 677 877	2 527 276

CETEBAIL

COMPTES DE RESULTATS FINANCIERS

au 31 décembre, en milliers de francs

Débit	1986	1987
Charges d'exploitation bancaire	2 941	2 262
Charges d'exploitation	817	— 9
- Dotations aux amortissements et aux provisions	234	— 416
- Autres charges	583	407
Charges exceptionnelles	4	—
Impôt sur les sociétés	919	942
Bénéfice net de l'exercice	155	1 715
Total	4 836	4 910
Crédit	1 986	1 987
Produits d'exploitation bancaire	4 428	3 667
Produits financiers	114	1 135
Produits divers	175	50
Produits exceptionnels	119	58
Total	4 836	4 910

BILANS FINANCIERS

au 31 décembre, après répartition, en milliers de francs

Actif	1986	1987
Encours financiers	34 935	31 386
Immobilisations	1 019	1 033
Valeurs réalisables à court terme et disponibles	1 627	1 804
Total	37 581	34 223
Passif	1 986	1 987
Capitaux propres	9 741	11 456
Provisions	102	62
Emprunts et dettes financières	27 000	21 220
Valeurs exigibles	738	1 485
Total	37 581	34 223

CETELEM COMPTES DE RESULTATS CONSOLIDÉS

pour les cinq derniers exercices, au 31 décembre (en milliers de francs)

	1983	1984	1985	1986	1987
Produits des opérations commerciales	4 114 795	4 484 595	4 632 330	4 902 119	5 320 635
- Intérêts et commissions sur les crédits	3 766 332	4 063 552	4 145 250	4 287 329	4 607 805
- Loyers nets des amortissements des matériels donnés en crédit-bail	208 392	210 354	241 505	271 476	346 928
- intérêts et commissions perçus sur opérations interbancaires	99 504	158 329	172 616	239 643	225 070
- Autres produits	40 567	52 360	72 959	103 671	140 832
Charges des opérations commerciales	2 524 471	2 716 270	2 608 443	2 597 708	2 707 297
- Intérêts et commissions versés sur opérations interbancaires	2 370 830	2 451 414	2 264 478	2 088 216	2 217 365
- Intérêts et charges des emprunts obligataires	108 121	233 579	322 029	427 917	429 006
- Intérêts comptes clientèle et bons de caisse	18 647	14 322	5 289	1 830	1 857
- Autres charges	26 873	16 955	16 647	79 745	59 069
Produit net de charges des opérations commerciales	1 590 324	1 768 325	2 023 887	2 304 411	2 613 338
Revenus du portefeuille-titres	4 919	6 558	7 963	15 475	9 224
Charges d'exploitation	1 173 636	1 289 560	1 464 086	1 678 087	2 024 614
- Frais généraux :					
charges de personnel	384 174	433 719	484 073	519 910	579 570
impôts et taxes	86 328	106 311	114 376	131 966	147 426
autres frais généraux	538 104	566 291	626 768	726 554	875 788
- Dotations aux amortissements	5 595	8 370	17 376	19 523	23 601
- Pertes sur créances et dotations aux provisions pour risques	135 905	146 604	181 911	223 729	334 631
- Dotations aux autres provisions pour pertes et charges	—	—	302	- 141	—
- Participation et intéressement des salariés	23 530	28 265	39 280	56 546	63 598
Quote part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	—	—	—	+ 783	+ 24 235
Résultat brut d'exploitation	421 607	485 323	567 764	642 582	622 183
Impôt sur les résultats d'exploitation	209 887	244 053	284 194	293 865	252 457
Résultat net d'exploitation	211 720	241 270	283 570	348 717	369 726
Part des tiers associés au capital des filiales	262	226	285	173	207
Résultat net d'exploitation consolidé de Cetelem	211 458	241 044	283 285	348 544	369 519
Résultat hors exploitation net	- 46	- 128	+ 2 972	- 751	+ 927
- part des tiers	—	- 1	+ 1	- 1	+ 1
- part de Cetelem	- 46	- 127	+ 2 971	- 750	+ 926

Outre les comptes consolidés présentés ci-dessus, qui ont été élaborés en application de méthodes suivies depuis de nombreuses années, Cetelem a établi des comptes consolidés selon les règles prescrites par la Commission Bancaire.

Pour 1987, ces comptes aboutissent à un bénéfice consolidé de 370,4 millions de francs, par inclusion des profits hors exploitation.

Par ailleurs, les règles de la Commission Bancaire imposent divers reclassements au sein des postes du bilan consolidé ; les fonds propres, présentés dans un cas avant répartition et dans l'autre après répartition, et le total du bilan restent néanmoins inchangés.

Les comptes consolidés établis selon les règles de la Commission Bancaire seront publiés au Bulletin des Annonces légales Obligatoires. Ils seront de plus communiqués à toute personne en faisant la demande.

CETELEM BILANS CONSOLIDÉS

pour les cinq derniers exercices, au 31 décembre (après répartition) (en milliers de francs)

Actif	1983	1984	1985	1986	1987
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, Comptes Courants Postaux, Etablissements de crédit et Institutions Financières	757 818	742 483	3 258 813	2 020 156	2 193 745
- Comptes à vue	87 755	87 845	1 339 313	1 76 856	149 845
- Comptes à échéance	670 063	654 638	1 919 500	1 843 300	2 043 900
Concours à la clientèle	17 929 200	18 897 430	20 903 495	24 255 040	30 313 340
- Crédits à l'équipement des ménages	17 040 157	17 871 454	19 621 186	22 668 359	27 936 927
- Matériels donnés en crédit-bail	888 550	1 025 556	1 281 973	1 586 442	2 376 285
- Prêts participatifs	493	420	336	239	128
Comptes de régularisation et divers	379 830	446 365	505 529	518 995	589 916
Titres de participation et de placement	31 506	39 480	120 696	126 534	209 387
- Actions et parts de Sociétés	31 506	39 480	120 696	116 109	28 663
- Obligations	—	—	—	7 970	—
- Titres de sociétés mises en équivalence	—	—	—	2 455	180 724
Immobilisations	234 985	250 896	260 670	277 826	286 247
Total	19 333 339	20 376 654	25 049 203	27 198 551	33 592 635

Passif	1983	1984	1985	1986	1987
Instituts d'émission, Etablissements de crédit et Institutions Financières	16 610 642	16 508 921	18 516 484	20 373 109	25 527 388
- Comptes à vue	291 885	369 208	59 484	146 229	109 531
- Comptes et emprunts à échéance	16 318 757	16 139 713	18 457 000	20 226 880	25 417 857
Comptes d'entreprises, de particuliers et divers	140 103	80 196	39 235	49 262	241 260
- Comptes à vue	38 944	40 120	31 945	45 466	69 880
- Comptes à échéance	—	—	—	—	5 600
- Bons de caisse et BSF	101 159	40 076	7 290	3 796	165 780
Comptes de régularisation et divers	660 976	793 699	851 208	1 091 079	1 271 958
Emprunts obligataires	814 000	1 676 190	4 076 190	3 807 250	4 349 155
Fonds propres	1 107 618	1 317 648	1 566 086	1 877 851	2 202 874
- Part de Cetelem	1 106 351	1 316 308	1 564 772	1 876 528	2 201 366
- Part des tiers	1 267	1 340	1 314	1 323	1 508
Total	19 333 339	20 376 654	25 049 203	27 198 551	33 592 635

Hors bilan

Engagements par caution et aval	630 478	368 788	262 175	226 416	247 256
Financements en instance	489 372	472 784	634 664	954 880	1 301 750

NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Le champ de la consolidation

Les sociétés dont les comptes et les résultats sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale, sont celles dont Cetelem assume la responsabilité et la direction, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses filiales.

Toutes les sociétés retenues font l'objet d'une consolidation intégrale, à l'exception des sociétés Family Consumer Credit, S2P, Cofidis, Facet, Findomestic, consolidées par mise en équivalence. Ces 4 dernières sociétés sont incluses pour la première fois dans le périmètre de consolidation. L'incidence de ce changement sur le résultat consolidé de l'exercice ressort à 15,7 millions de francs.

Les principes comptables

a) Financement de ventes à crédit. Les financements de ventes à crédit sont inscrits à l'actif du bilan consolidé pour leur montant en capital.

b) Réescompte comptable. Les opérations qui donnent lieu à un règlement par avance des agios payés aux établissements qui mobilisent les crédits, font l'objet d'un réescompte comptable calculé à des taux identiques à ceux des opérations en cause; le solde de ce réescompte est inscrit dans les comptes de régularisation. Les loyers perçus au titre d'opérations de location ou de crédit-bail, pour des périodes non entièrement écoulées, font l'objet d'ajustements analogues.

c) Résultats financiers des sociétés de crédit-bail. Les résultats des sociétés de crédit-bail mobilier retenus pour l'établissement des comptes consolidés, sont les résultats établis en fonction d'amortissements "financiers", correspondant pour chaque opération de crédit-bail à un rendement constant des capitaux engagés.

d) Provisions affectées à la couverture de risques non spécifiques. Les provisions pour éventualités diverses, les provisions pour investissement, sont considérées comme ayant le caractère de réserves lorsqu'elles ne couvrent pas de risques spécifiques. Les dotations correspondantes sont, lors de la consolidation, ajoutées aux résultats; les reprises en sont déduites.

e) Provisions pour impôt. Pour que le résultat net consolidé donne une image correcte du profit réalisé, les provisions pour impôts constituées par les sociétés sont modifiées en fonction des corrections de résultats effectuées au cours de la consolidation.

Les principales modifications proviennent du calcul d'un impôt:
- sur la fraction du résultat financier de Cofibail excédant le bénéfice imposable;

- de distribution: le bilan consolidé étant présenté après répartition, on constitue une provision pour les impôts qui seront dus par les sociétés consolidées, au titre des dividendes qu'elles sont appelées à recevoir d'autres sociétés du Groupe.

Les provisions pour charges futures constituées par les sociétés, lorsqu'elles sont temporairement non déductibles de leur bénéfice imposable, donnent lieu à la constatation d'un crédit d'impôt. Tous les retraitements d'impôt sur les sociétés ont été calculés en tenant compte du taux de 45%.

f) Conversion monétaire. Les actifs et passifs en devises et les postes des bilans et comptes de résultats des filiales étrangères sont convertis en francs français sur la base des parités officielles au 31 décembre.

Le bilan consolidé

a) Concours à la clientèle. Les montants des crédits en cours incluent les encours contentieux, nets des provisions pour créances douteuses et risques spécifiques.

Les matériels donnés en crédit-bail sont estimés à la valeur comptable de ces immobilisations, nette d'amortissements financiers.

b) Institut d'émission, établissements de crédit et institutions financières. sont regroupés dans ce poste du passif les ressources que le Groupe se procure directement auprès des banques.

c) Fonds propres. Les fonds propres des différentes sociétés du Groupe sont corrigés des variations d'actif net résultant de l'application des principes de consolidation mentionnés ci-dessus. Le bilan consolidé étant présenté après répartition, les fonds propres incluent les résultats d'exploitation et les plus ou moins-values de l'exercice, sous déduction des dividendes qui seront versés à des tiers.

Les comptes de résultats consolidés

1) OPÉRATIONS BANCAIRES TRAITÉES AVEC LA CLIENTÈLE

a) Intérêts et commissions sur les crédits. Cette rubrique inclut toutes les sommes à la charge des clients, c'est-à-dire, outre les intérêts, les perceptions forfaitaires pour frais d'échéance, les indemnités de résiliation. En sont exclues les primes d'assurance encaissées par les sociétés de crédit pour le compte d'organismes tiers.

b) Loyers des matériels donnés en crédit-bail. Ces loyers sont enregistrés hors taxes. Est incluse dans cette rubrique la part, non inscrite dans les recettes locatives des exercices antérieurs, des plus-values dégagées par les cessions de matériels précédemment loués en crédit-bail.

2) AUTRES OPÉRATIONS OU ACTIVITÉS COURANTES

a) Produits accessoires. Ces produits incluent notamment les ristournes et commissions diverses rétrocédées par les compagnies d'assurances qui participent à la couverture de risques liés aux opérations de crédit, ainsi que les commissions provenant du placement auprès de la clientèle de produits d'assurance-vie ou de capitalisation.

b) Profits et pertes divers. Tous les produits ou charges occasionnels qui ne concernent aucune autre rubrique sont groupés dans les profits et pertes divers.

3) OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET OPÉRATIONS INTERBANCAIRES

a) Intérêts et commissions versés. Figurent sous cette rubrique toutes les sommes versées par le Groupe aux organismes bancaires soit au titre de ses emprunts, soit au titre des engagements reçus en matière de faculté de refinancement.

b) Intérêts et charges des emprunts obligataires. Tous les frais liés à l'émission d'obligations ainsi que les primes payées en cas de rachat pour amortissement anticipé sont compris dans les charges de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Ces frais sont assimilés aux intérêts des emprunts.

Au montant des intérêts est ajouté celui des dotations annuelles à l'amortissement des primes de remboursement pour ceux des emprunts qui ont été assortis de complément de rémunération.

c) Intérêts et commissions perçus. Ces perceptions correspondent aux rémunérations encaissées par le Groupe au titre des concours de trésorerie qu'il apporte à des organismes bancaires.

4) REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

Figurent à cette rubrique tous les revenus du portefeuille-titres. Ont été éliminés les revenus des titres émis par des sociétés consolidées.

5) CHARGES GÉNÉRALES COURANTES D'EXPLOITATION

a) Charges de personnel. Ces charges comprennent les appointements, les charges sociales, les provisions pour congés payés constituées soit au titre de droits acquis depuis l'ouverture de la période de référence en cours à la fin de l'exercice, soit au titre de droits antérieurs non encore utilisés, ainsi que les contributions des sociétés aux oeuvres sociales du Groupe. Les indemnités de départ en retraite à verser aux salariés sont intégralement couvertes par un contrat d'assurance. Ne sont inclus ni la participation des salariés, ni leur intéressement, qui font l'objet d'une rubrique distincte.

b) Autres frais généraux. Les commissions attribuées par certaines sociétés aux intermédiaires agréés qui leur transmettent les demandes de la clientèle sont assimilées à des charges d'exploitation.

c) Dotations aux comptes d'amortissement. Les dotations d'amortissement faites au titre d'investissements autres que les immobilisations d'exploitation s'appliquent aux frais d'établissement ou aux frais des augmentations de capital. Les uns et les autres sont intégralement amortis au cours de l'exercice où ils ont été enregistrés.

d) Participation et intéressement des salariés. Il s'agit des sommes attribuées aux salariés du Groupe au titre de l'exercice, selon l'accord conclu en application de l'ordonnance du 17 août 1967 sur la participation des salariés aux fruits de l'expansion, ainsi que des sommes à verser aux salariés au titre du régime facultatif d'intéressement prévu par l'ordonnance du 7 janvier 1959.

6) RÉSULTATS EXCEPTIONNELS OU HORS EXPLOITATION

Ces résultats qui ont une influence sur l'évolution des fonds propres du Groupe mais qui ne ressortent pas des conditions courantes de l'exploitation, sont généralement constitués par les plus ou moins-values à long terme, exonérées fiscalement ou non, réalisées à l'occasion de cessions d'éléments d'actif (titres ou immobilisations).

Les sociétés consolidées

a) Par intégration globale: Principales sociétés du Groupe (le premier pourcentage mesure la participation de Cetelem au capital de la société concernée, le second, la part d'intérêts de Cetelem, c'est-à-dire la fraction du bénéfice de la société qui contribue au résultat consolidé):

Cofica	99,9%	99,9%
Cofibail	-	99,9%

Les autres sociétés du Groupe ont contribué individuellement, pour moins de 1% au résultat net consolidé du Groupe en 1987. Ce sont: Cetebail, Neuilly-Gestion, Cetelem Expansion, Neuilly Contentieux, Cofiplus.

b) Par mises en équivalence: Sociétés Family Consumer Credit, S2P, Cofidis, Facet, Findomestic. Les résultats de ces sociétés ont été pris en compte sur la base des résultats provisoires connus, à l'exception de Family Consumer Credit - dont les résultats sociaux sont arrêtés au 30 septembre 1987.

CARACTÉRISTIQUES D'EXPLOITATION

DE CETELEM, COFICA, COFIBAIL, CETEBAIL

Montants en millions de francs	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	moyen. ann.	
												87/86	87/77
L'activité													
Production en montant	6953	7890	10360	10115	10002	12750	14172	14356	16553	19846	25557	+ 29%	+ 14%
Encours géré en montant, fin d'année	6679	7929	10740	12586	13562	15969	18447	19307	21323	24735	31024	+ 25%	+ 17%
Encours géré en montant, moyenne annuelle	6261	7146	9437	11634	13001	14648	17154	18848	20198	22951	27654	+ 20%	+ 16%
Encours géré en nombre, moyenne annuelle (milliers de dossiers)	1768	1791	1904	1984	1958	2063	2134	2191	2129	2203	2377	+ 8%	+ 3%
Encours moyen du dossier, moyenne annuelle (francs)	3540	3990	4950	5860	6640	7100	8040	8600	9220	10420	11630	+ 12%	+ 13%
Les moyens													
Effectifs au 31 décembre	1811	1868	1920	1919	1910	1992	2028	2056	2061	2196	2371	+ 8%	+ 3%
Effectifs moyens	1802	1841	1902	1926	1911	1955	2030	2045	2042	2133	2262	+ 6%	+ 2%
Nombre d'implantations au 31 décembre	127	137	150	155	163	176	174	176	172	160	157	- 2%	+ 2%
Fonds propres consolidés au 31 décembre après répartition	424	495	575	659	776	926	1106	1316	1565	1877	2201	+ 17%	+ 18%
Les résultats													
Résultat net d'exploitation consolidé	66,3	83,8	107,3	102,7	137,9	167,0	211,5	241,0	283,3	348,5	369,5	+ 6%	+ 19%
Résultat par action ajustée (francs)	14,3	18,0	23,1	22,1	29,1	35,3	44,8	51,0	59,9	73,7	78,2	+ 6%	+ 19%
Dividende par action ajustée (francs)	2,4	3,0	4,0	4,0	5,3	3,6	6,7	6,7	8,0	8,0	10,0	+ 25%	+ 15%
Fonds propres consolidés par action ajustée (francs)	91	107	124	142	164	196	234	279	331	397	466	+ 17%	+ 18%
Rentabilité fonds propres consolidés en % : résultat net d'exploitation consolidé sur fonds propres début d'exercice	18,0	19,8	21,7	17,9	20,9	21,5	23,0	21,8	21,5	22,3	19,7		

LES CHIFFRES CLÉS DE 1987

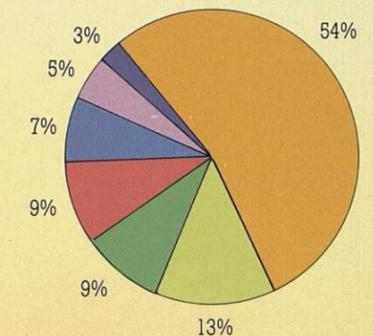
Millions de francs

	Cetelem	Groupe Cetelem
Montant des crédits distribués (2)	16901	39313
Montant des crédits en cours (1) (2)	19838	41796
Effectifs (1)	1661	2371
Nombre d'implantations (1)	88	157
Résultat net	287	370
Fonds propres après répartition (1)	1587	2201

(1) au 31 décembre 1987
(2) y compris participations

Répartition des financements distribués par secteur en 1987

Comptes permanents	54%
Prêts personnels	13%
Meubles	9%
Audiovisuel	9%
Amélioration de l'habitat	7%
Electro-ménager	5%
Divers	3%



Répartition du capital au 31 décembre 1987

Compagnie Bancaire et sociétés de son groupe	69,29%
Autres banques actionnaires	0,14%
Fédération des industries électriques et électroniques	0,40%
Public	30,17%

cetelem

Direction générale :
89 avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine,
téléphone 47 38 85 85.

Siège social :
5 avenue Kléber, 75116 Paris,
société anonyme au capital de 378 089 120 francs,
registre du commerce Paris B 542 097 902.

Allocution du Président

17 mars 1988

Je tiens tout d'abord à remercier les membres du jury pour leur présence et leur accueil. C'est un honneur pour moi de participer à cette cérémonie et de partager avec vous ce moment important de ma vie. Je suis conscient de la responsabilité que j'assume en acceptant ce poste et je m'engage à faire tout mon possible pour contribuer au développement de notre institution et à servir au mieux nos membres et nos clients.

Mon parcours professionnel est marqué par une expérience riche et variée. J'ai eu l'opportunité de travailler dans différents secteurs, ce qui m'a permis d'acquérir une solide expérience en matière de gestion, de leadership et de travail d'équipe. Ces expériences ont été précieuses et m'ont permis de développer des compétences qui me seront utiles dans ce nouveau rôle. Je suis convaincu que mon engagement et mon dévouement seront au service de notre institution et de nos membres.

Je tiens également à adresser mes vives félicitations à mes collègues et à mes amis pour leur réussite et leur engagement. Leur soutien et leur confiance en moi sont une source d'inspiration et de motivation. Je suis sûr que nous pourrions accomplir de grandes choses ensemble et que notre institution continuera de prospérer et de servir nos membres et nos clients de manière exemplaire.

Enfin, je tiens à remercier mes parents et mes proches pour leur amour, leur soutien et leur confiance en moi. Leur présence et leur amour sont ma plus grande richesse et mon plus grand soutien. Je suis fier de leur et de leur confiance en moi et je m'engage à leur rendre heureux et fier.

Je vous remercie de votre attention et de votre accueil. Je suis sûr que nous pourrions accomplir de grandes choses ensemble et que notre institution continuera de prospérer et de servir nos membres et nos clients de manière exemplaire.

Assemblée générale de Cetelem 17 mars 1988

Mesdames, Messieurs,

Le marché du crédit à la consommation a fait, en France, un nouveau bond en avant en 1987, avec une croissance d'environ 40% faisant suite à une progression de 39% en 1986.

La demande a, en effet, été à la fois stimulée par une offre abondante et facilitée par le développement de moyens de financement plus modernes et plus souples : les cartes de crédit.

Mais cette évolution, pour rapide qu'elle soit, traduit simplement un certain rapprochement entre les comportements des consommateurs français face au crédit et ceux de leurs voisins européens.

Observons que d'importants écarts subsistent encore : ainsi, en 1987, l'endettement des ménages français, crédits à l'habitat exclus, représentait moins de 6% de leurs revenus disponibles, alors que le même rapport en Grande-Bretagne, par exemple, s'élevait à 12,5%.

Aussi me paraît-il justifié de prévoir pour les prochaines années la prolongation de ce que nous constatons depuis près de deux ans : notre marché continuera de se développer à un rythme soutenu, sans que la concurrence ne se relâche d'aucune façon, et nous devons répondre aux exigences de qualité émanant d'utilisateurs de mieux en mieux informés et de plus en plus avertis.

La suppression du contrôle quantitatif du crédit, effective au 1^{er} janvier 1987, a permis à notre profession de donner une meilleure mesure de son dynamisme, au plus grand bénéfice des consommateurs. Ceux-ci ont, en effet, tout à gagner d'une compétition plus vive entre établissements de crédit, sous réserve qu'elle ne s'exprime pas de façon excessive ou désordonnée.

J'avais formé devant vous, il y a un an, le vœu que notre réglementation se modernisât au rythme des profondes mutations de notre métier. En effet, les textes qui nous régissent, qu'il s'agisse de la loi du 28 décembre 1966 ou de la loi du 10 janvier 1978, ont été l'un et l'autre votés à des époques où la réglementation avait pour ambition de pallier l'insuffisance de la concurrence et de protéger, y compris contre eux-mêmes, des consommateurs jugés trop confiants et mal informés.

Les temps ont changé, et l'arrivée massive sur le marché du crédit aux particuliers des banques et des "non banques" s'est traduite tout naturellement par une concurrence telle que jamais les consommateurs n'ont eu autant de possibilités, qu'ils utilisent d'ailleurs pleinement, de choisir entre les produits qui leur sont proposés et les taux qui sont pratiqués, dont l'amplitude est sans commune mesure avec celle de la période où la réglementation entraînait un alignement sur les taux maximum autorisés.

Tout reste encore à entreprendre à cet égard, d'autant plus que l'évolution de notre contexte législatif et réglementaire est désormais indissociable de l'environnement communautaire dans lequel il doit s'inscrire à l'horizon 1992.

Votre société, consciente de ces enjeux nationaux et européens, s'est employée avec détermination à poursuivre son développement et ce qu'elle a accompli en 1987 me donne une grande confiance, que je souhaite vous faire partager aujourd'hui.

La croissance du montant des crédits qu'elle a financés démontre sa bonne résistance aux assauts d'une concurrence pourtant particulièrement forte.

Le succès de sa carte Aurore et des autres comptes permanents qu'elle gère témoigne de la bonne adéquation de son offre aux attentes nouvelles de la clientèle.

La baisse des coûts d'intermédiation réalisée en 1987 et celle, bien plus prononcée, engagée en 1988 par Cetelem et Cofica grâce à des modifications de structures et de méthodes de travail traduisent notre capacité d'adaptation rapide au changement.

Notre déploiement européen porte ses fruits : nous nous sommes implantés en Suisse l'an passé, cette année en Espagne, puis aux côtés du groupe GB-Inno-BM en Belgique, et la réussite de Findomestic en Italie se confirme.

Dans un environnement japonais difficile, Family Consumer Credit, après avoir parfaitement maîtrisé ses risques, poursuit sa croissance.

La motivation de tous les cadres et collaborateurs de l'entreprise, des plus jeunes aux plus anciens, constitue une de nos forces les plus précieuses, qui explique notre développement.

Je voudrais ajouter un hommage particulier à nos partenaires français et étrangers. Certains nous sont associés depuis de longues années sous des formes qui ont varié au fil du temps. D'autres sont plus récents. Avec tous se sont créés ou se forment peu à peu des rapports fondés sur l'apport réciproque, le professionnalisme, l'estime et l'amitié entre des hommes qui, par leur rencontre, matérialisent ces liens et constituent les ferments d'une dynamique communautaire porteuse des plus grands espoirs.

L'appréciation boursière de votre société s'est trouvée paradoxalement plus affectée que la moyenne des valeurs françaises lors de la récente crise ; depuis, la cote du titre Cetelem a justement repris quelque hauteur, en restant toutefois très en deça des niveaux des dix premiers mois de 1987.

Le cours le plus haut atteint l'an passé capitalisait près de 15 fois le bénéfice par action ; ce rapport est tombé en dessous de 6 depuis le 19 octobre, pour revenir à 8 plus récemment, toujours sur la référence des bénéfices 1987.

Il faut voir dans ces turbulences un double effet : celui, partagé avec toutes les valeurs cotées, consécutif au krach d'octobre et celui, résultant de l'incidence estimée sur nos résultats, de la hausse des taux d'intérêt. L'adjonction de ces deux appréciations explique les mouvements du cours de nos actions. Etant convaincu que ces cours ne reflètent pas la réalité de l'entreprise, je reste persuadé que l'action Cetelem est un placement de choix à moyen terme.

L'avenir de votre société m'apparaît, en effet, riche d'opportunités. Elle peut aujourd'hui raisonnablement prétendre à une expansion plus forte qu'on n'aurait pu l'imaginer il y a seulement quelques années : les premières réalisations de 1988 sont là pour le confirmer.

C'est donc sans crainte, mais plutôt avec quelque impatience, que Cetelem aborde une phase nouvelle de son histoire.



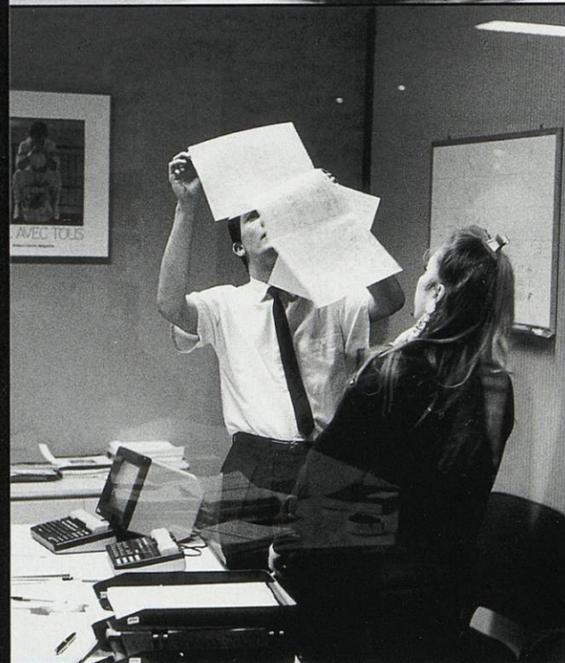
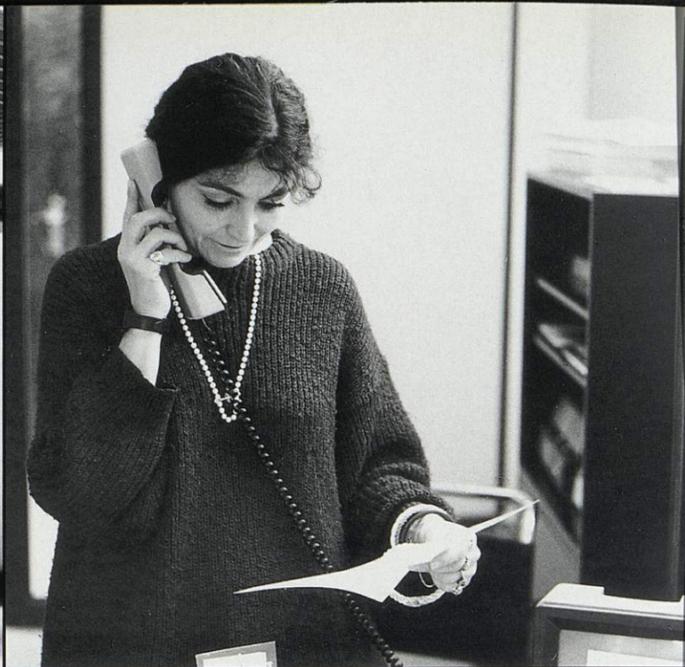
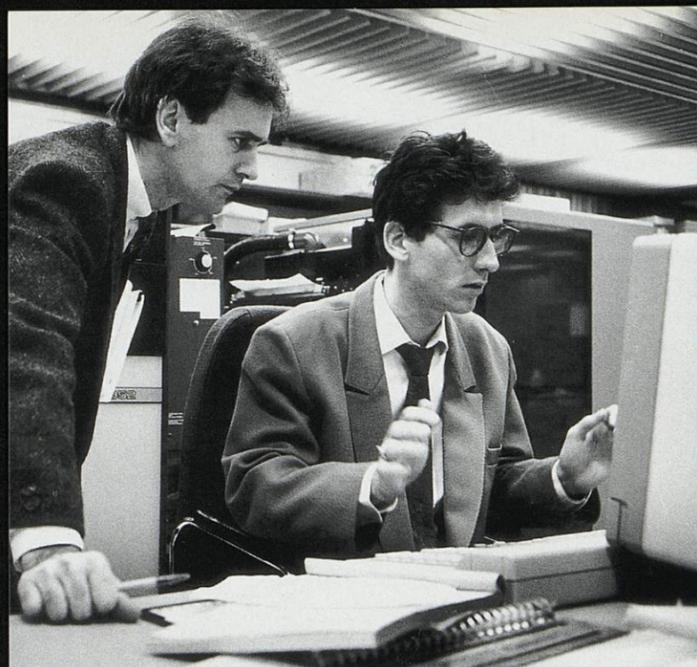
Pierre Boucher



LES RELATIONS SOCIALES A CETELEM



cetelem



LES COLLABORATEURS DE CETELEM

Cetelem s'efforce en permanence d'adapter l'évolution de ses effectifs aux besoins de l'entreprise, tant en qualité qu'en volume.

Cet objectif, défini depuis plusieurs années, se réalise à nouveau en 1987 : les collaborateurs de Cetelem sont plus nombreux et de plus en plus qualifiés ; ils sont aussi à la fois plus jeunes et tout aussi fidèles à leur entreprise.

L'évolution des effectifs

Fin 1987, l'effectif permanent de Cetelem, de Neuilly Contentieux et de Neuilly Gestion est de 1661 collaborateurs. Fin 1986 il était de 1446 et fin 1985 de 1330.

On constate donc pour la seconde année consécutive un accroissement important des effectifs : 215 collaborateurs supplémentaires, soit 14,9% par rapport à 1986 et 331 par rapport à 1985, soit pratiquement une augmentation d'un quart en deux ans.

Cette situation répond à l'accélération de notre développement tant au plan de la production qu'à celui de la réalisation de nos projets (produits, moyens et méthodes de travail). Cetelem se dote donc de moyens supplémentaires en personnel, essentiellement au bénéfice du réseau des agences et des équipes informatiques.

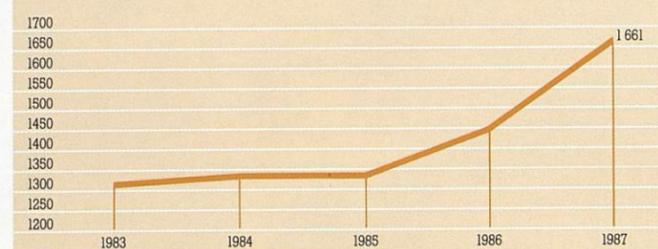
La composition des effectifs

L'évolution des effectifs de Cetelem est fortement marquée par les nombreux recrutements effectués dans les deux dernières années : ces recrutements ont en très grande majorité concerné des personnes jeunes, en fin d'études (Bac + 2 ou + 3) de tempérament commercial, capables de conviction et d'engagement personnel dans des métiers de contact où la qualité du service rendu à la clientèle, appuyée sur des moyens informatiques d'ampleur et de qualité exceptionnelles, est une très forte exigence permanente.

Des collaborateurs de plus en plus qualifiés

La part des employés en pourcentage de l'effectif total devient très faible (4,9%). La catégorie des gradés, déjà très largement majoritaire en 1986, augmente encore en 1987 (75,6%). Le pourcentage des cadres diminue proportionnellement du fait de l'accroissement des gradés (19,5% en 1987 contre 20,7% en 1986) mais leur nombre augmente en valeur absolue, passant de 299 à 324.

Evolution des effectifs totaux



Des collaborateurs jeunes

La moyenne d'âge est toujours de 36 ans en 1987 comme en 1986, mais la pyramide des âges se modifie : 21% des collaborateurs ont moins de 26 ans (contre 14% en 1986) ; au total 71% des effectifs ont moins de 41 ans et seulement 0,5% plus de 60 ans (en 1986 : respectivement 70% et 0,5%). L'incidence des recrutements est en effet compensée par la stabilité des collaborateurs plus anciens et l'arrivée, en provenance d'autres sociétés du Groupe Compagnie Bancaire, de quelques collaborateurs plus âgés.

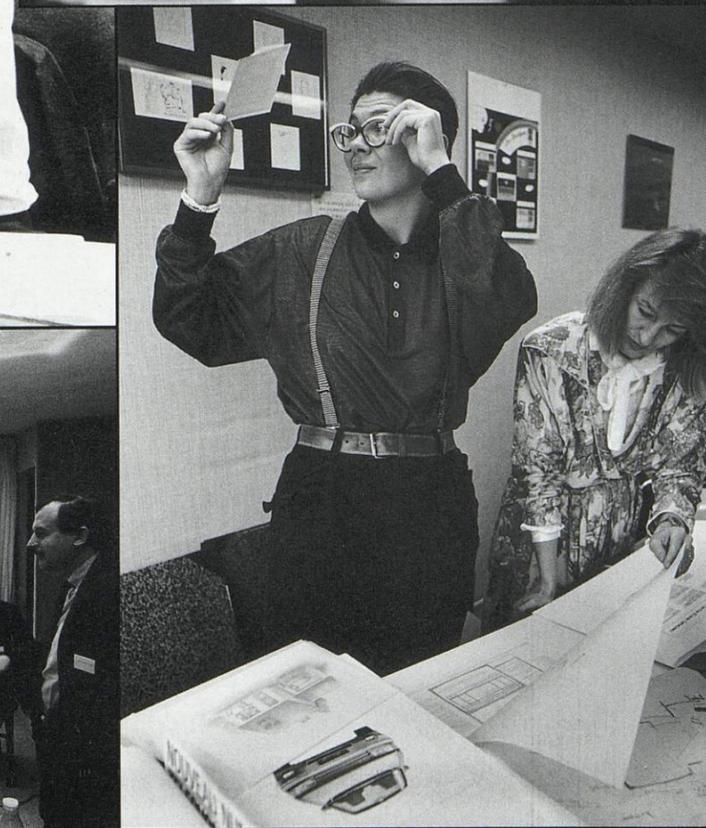
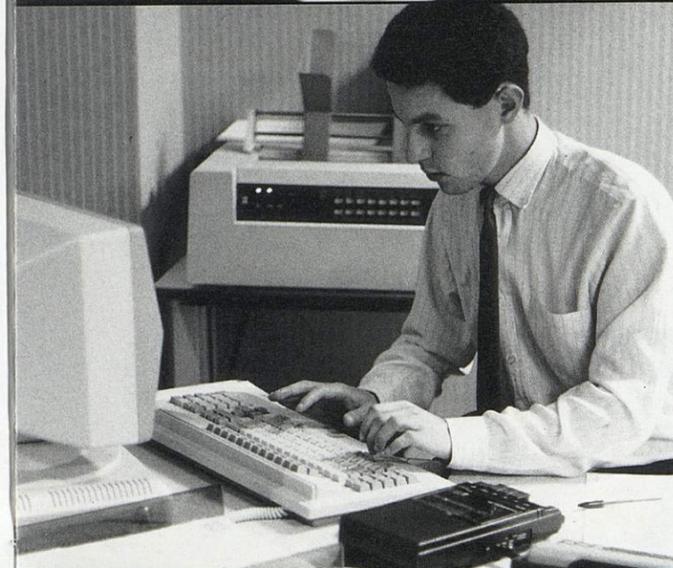
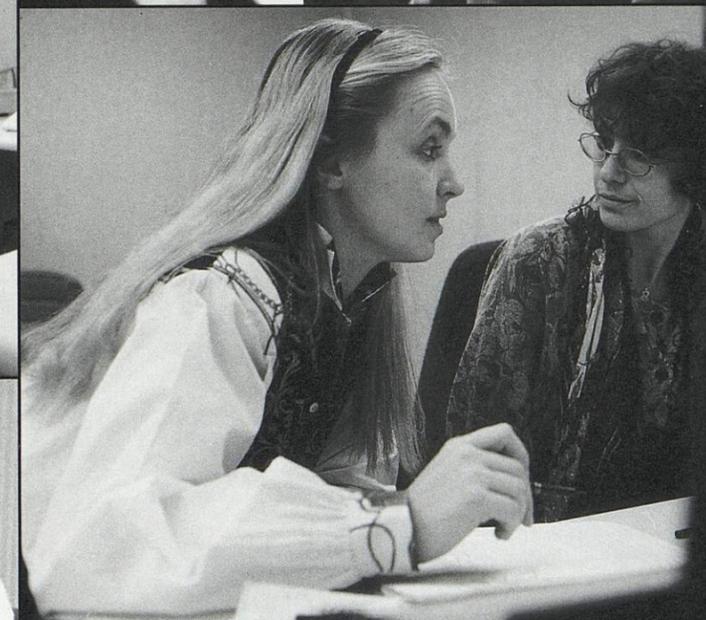
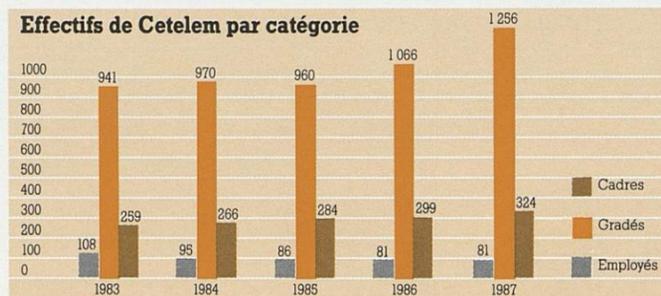
Des collaborateurs fidèles

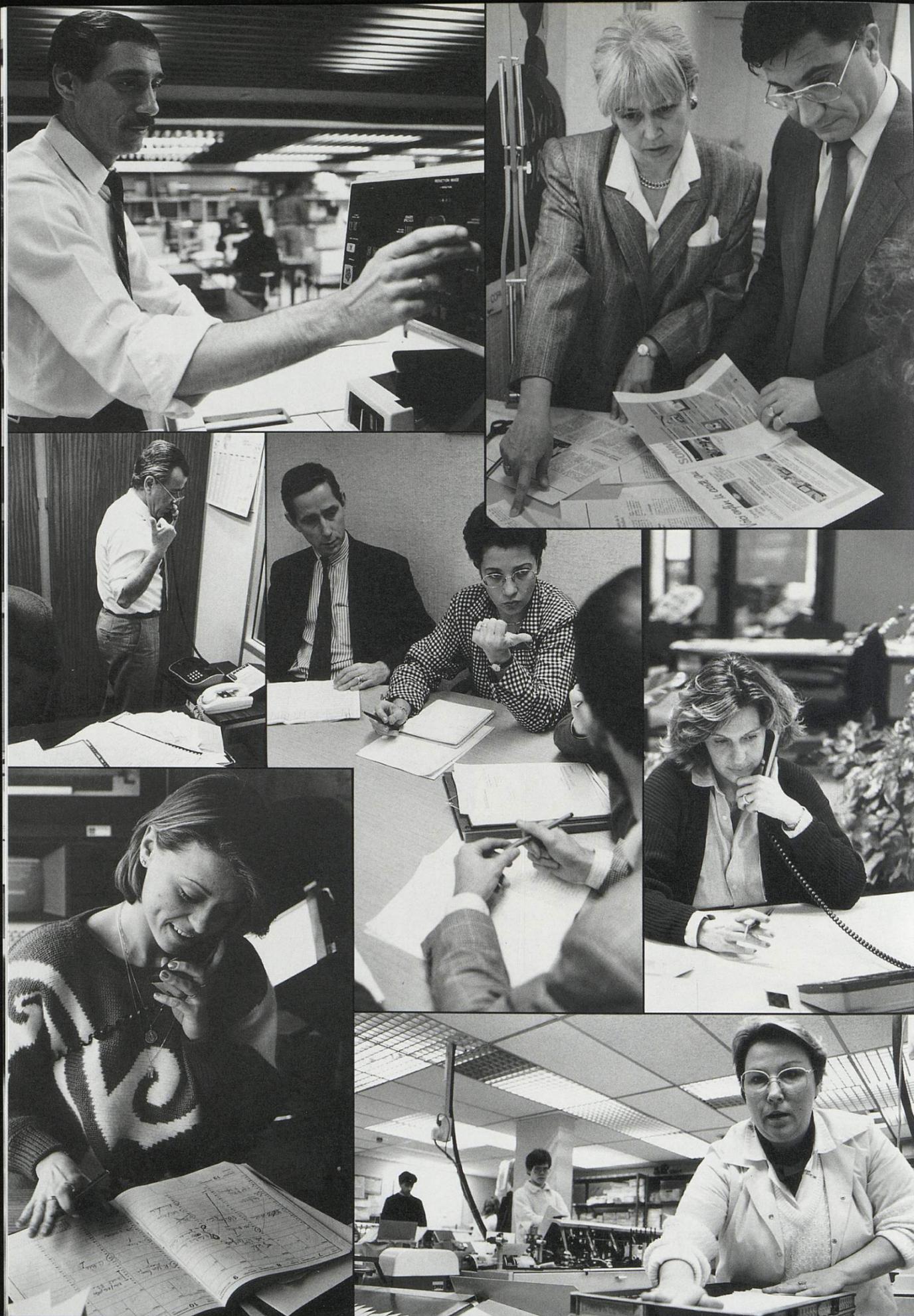
L'ancienneté moyenne à Cetelem était de douze ans en 1986. Elle passe à onze ans en 1987 du fait des nombreux recrutements effectués dans l'année — incidence faible qui montre bien la stabilité de l'ancienneté des effectifs.

Les femmes dans les effectifs

Un meilleur équilibre entre le nombre d'hommes et de femmes dans l'entreprise a été recherché en 1987 : les femmes représentent 49,8% des effectifs contre 54% en 1986. C'est notamment le résultat d'une politique délibérée de recrutements masculins, conduite tout au long de l'année. Sur l'ensemble du personnel, la qualification des femmes continue de s'accroître. Leur nombre diminue chez les employés (64% en 1987 contre 68% en 1986). Bien qu'en régression du fait des embauches masculines récentes, leur présence reste cependant prépondérante chez les gradés (58%). Encore assez largement minoritaires dans la catégorie cadre, elles continuent cependant d'y progresser (16% en 1987 contre 15,5% en 1986 et 14% en 1985).

La part des femmes est de plus en plus significative dans les promotions internes. C'est notamment le cas s'agissant des nominations au premier échelon d'encadrement : 50 nominations y sont intervenues au cours des 3 dernières années, dont 21 concernant des femmes. Pour la seule année 1987, sur 23 nominations à cet échelon, 9 concernaient des femmes, soit 39,1%.





LES REMUNERATIONS

Des collaborateurs motivés tout autant par l'évolution de leurs rémunérations que par les possibilités de promotion interne que leur offre le développement de l'entreprise.

Les points marquants

En 1987 le montant total des salaires versés à l'ensemble des collaborateurs s'est élevé à 254,7 millions de francs. Parallèlement, le montant des cotisations sociales a représenté 139 millions de francs, soit 54,6% du total des salaires annuels bruts contre 55% en 1986.

De 1982 à 1987, les cotisations sociales ont augmenté plus rapidement que la masse des salaires, mais cette tendance, atténuée ces dernières années, s'inverse légèrement pour la première fois en 1987 (progression des salaires d'une année sur l'autre + 12,8% ; progression des charges sociales + 12,1%).

Les principales mesures intervenues en 1987

Au niveau de la profession, après être restée stable en 1986, la valeur du point bancaire a augmenté deux fois en 1987. Elle est passée de 12,05 à 12,25 francs. Un versement compensateur égal à 7,75% du salaire brut de base de décembre 1987 a été perçu en fin d'année à titre de rattrapage.

Au niveau de Cetelem : 540 mesures d'augmentations individuelles sont intervenues en 1987 (y compris celles accompagnant 309 promotions). 37% des effectifs ont été concernés par ces mesures pour un total de 26466 points, représentant 2,86% de la masse salariale. Comparées à 1986, les augmentations individuelles de 1987 traduisent une progression de 2025 points soit + 8,3%. Les augmentations individuelles de 1986 étaient déjà elles-mêmes en nette progression par rapport à 1985. La politique qu'entend mener Cetelem dans ce domaine est ainsi à nouveau vérifiée : une volonté déclarée de sanctionner dans chaque poste tenu la compétence et les résultats.

En outre, des mesures spécifiques de réévaluation des rémunérations de l'encadrement ont été prises, pour un total de 12665 points, soit 1,37% de la masse salariale.

Le cumul de l'ensemble des mesures salariales prises par Cetelem en 1987 a représenté 4,22% de cette même masse à fin décembre 1986.

La participation et l'intéressement

Eléments toujours importants de la rémunération à Cetelem, comme dans l'ensemble du Groupe Compagnie Bancaire, participation et intéressement l'ont été particulièrement ces deux dernières années et surtout en 1987.

Le montant moyen de la participation s'est élevé à 8881 francs par bénéficiaire, soit l'équivalent de 0,95 mois de salaire moyen (en 1986 : 8570 francs et 0,92 mois de salaire moyen).

L'intéressement est pour une seconde fois supérieur à la participation avec un montant moyen par collaborateur de 12375 francs (8621 francs en 1986) et l'équivalent de 1,30 mois de salaire moyen mensuel.

La tendance à la progression des sommes versées au titre de l'intéressement et de la participation se confirme donc en 1987 mais cela ne saurait être la garantie d'un mouvement permanent, la conjoncture ayant été exceptionnellement favorable ces dernières années du fait d'un mode de calcul sensible à certains facteurs externes (le taux d'inflation par exemple).

LES CARRIERES

Les changements de métiers

Cetelem est une société qui bouge ; les métiers y évoluent constamment, conduisant chacun à faire preuve en permanence d'une grande mobilité intellectuelle. Mais en outre 349 collaborateurs ont effectivement changé de métier en 1987 (265 en 1986) :

308 à l'intérieur du Réseau,
23 en rejoignant différents Services du Siège,
12 en quittant le Siège pour le Réseau,
6 en poursuivant leur carrière dans une autre société du Groupe de la Compagnie Bancaire.

Les promotions

La promotion interne est un des principes essentiels de la politique de gestion des ressources humaines de Cetelem.

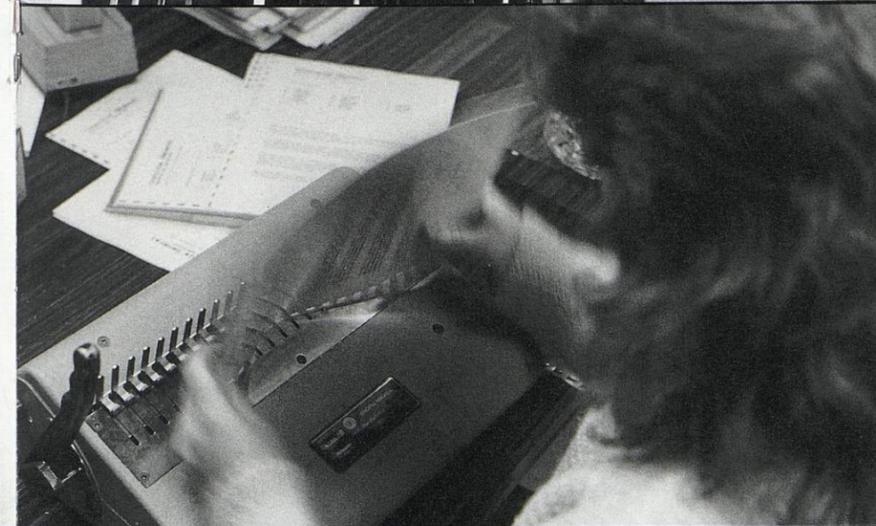
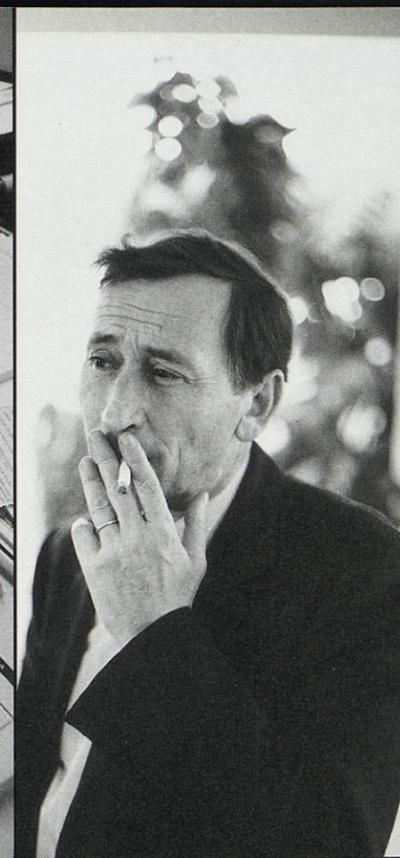
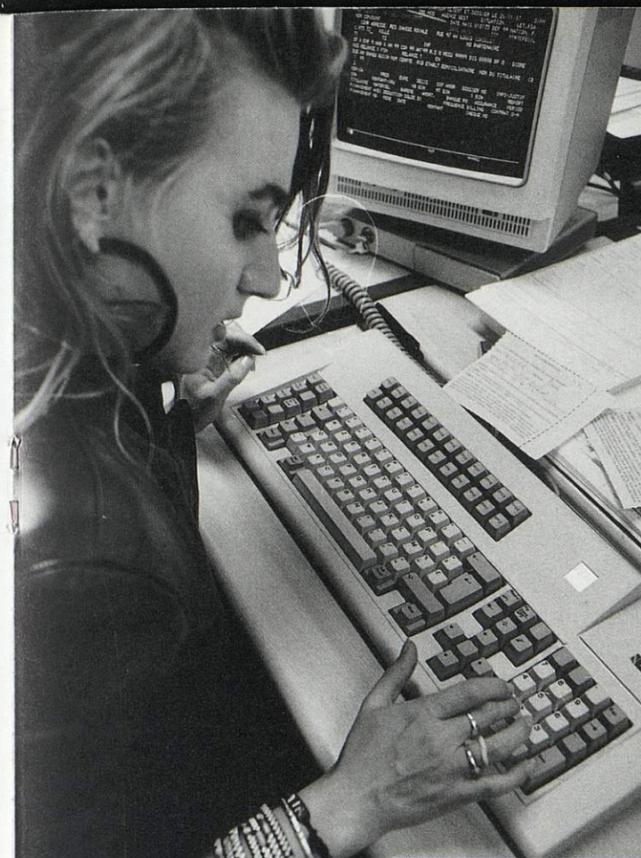
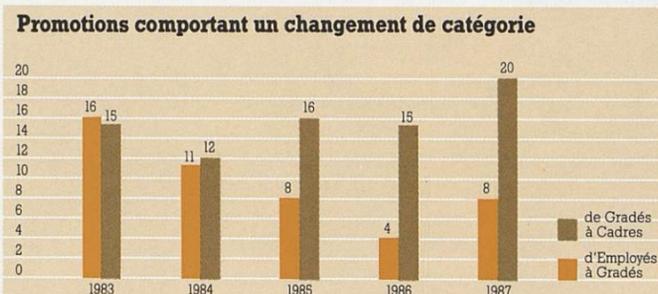
En 1987, 309 collaborateurs ont été promus, dont 28 sont passés à cette occasion dans une catégorie professionnelle supérieure : 8 employés sont devenus gradés et 20 gradés sont devenus cadres. En outre, un collaborateur a été nommé Cadre de Direction.

Sur les cinq dernières années, 47 employés ont été promus gradés et 78 gradés ont été promus cadres. 14 collaborateurs ont d'autre part été nommés Cadres de Direction.

La mobilité géographique

276 collaborateurs ont changé de lieu de travail en 1987. Pour 90 d'entre eux ce changement, effectué à la demande de l'entreprise, a entraîné un déménagement personnel. A cette occasion, ils ont bénéficié d'une prime de mobilité et de la prise en charge de tous les frais correspondant à leur déménagement.

Mutations et promotions sont souvent liées dans une entreprise décentralisée comme Cetelem. C'est le cas plus d'une fois sur deux en 1987 (49 promotions liées à des mutations géographiques).



LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Cetelem a besoin de collaborateurs compétents et réactifs à l'événement pour pouvoir assurer son évolution. A cette fin des investissements importants sont faits en matière de formation.

En 1987, le coût total de l'investissement consacré à la formation professionnelle s'est élevé à 12 millions de francs, soit 4,6% de la masse salariale, et a représenté 32 500 heures de travail. Bien qu'en légère diminution par rapport à l'année précédente tant en coût qu'en temps consacré (13 millions et 35 352 heures en 1986) il s'agit cependant de volumes importants.

Les thèmes centraux de la formation en 1987 sont semblables à ceux retenus les années précédentes car ils correspondent profondément aux besoins de l'entreprise, mais la ventilation du temps consacré à chacun d'entre eux a évolué par rapport à 1986 :

Développement professionnel et formation à l'exercice des métiers

On constate une légère régression du nombre d'heures total (24 600 heures en 1987 contre 27 000 heures en 1986) mais, par contre, un net accroissement du commercial (15 240 heures en 1987 contre 9 754 heures).

Management

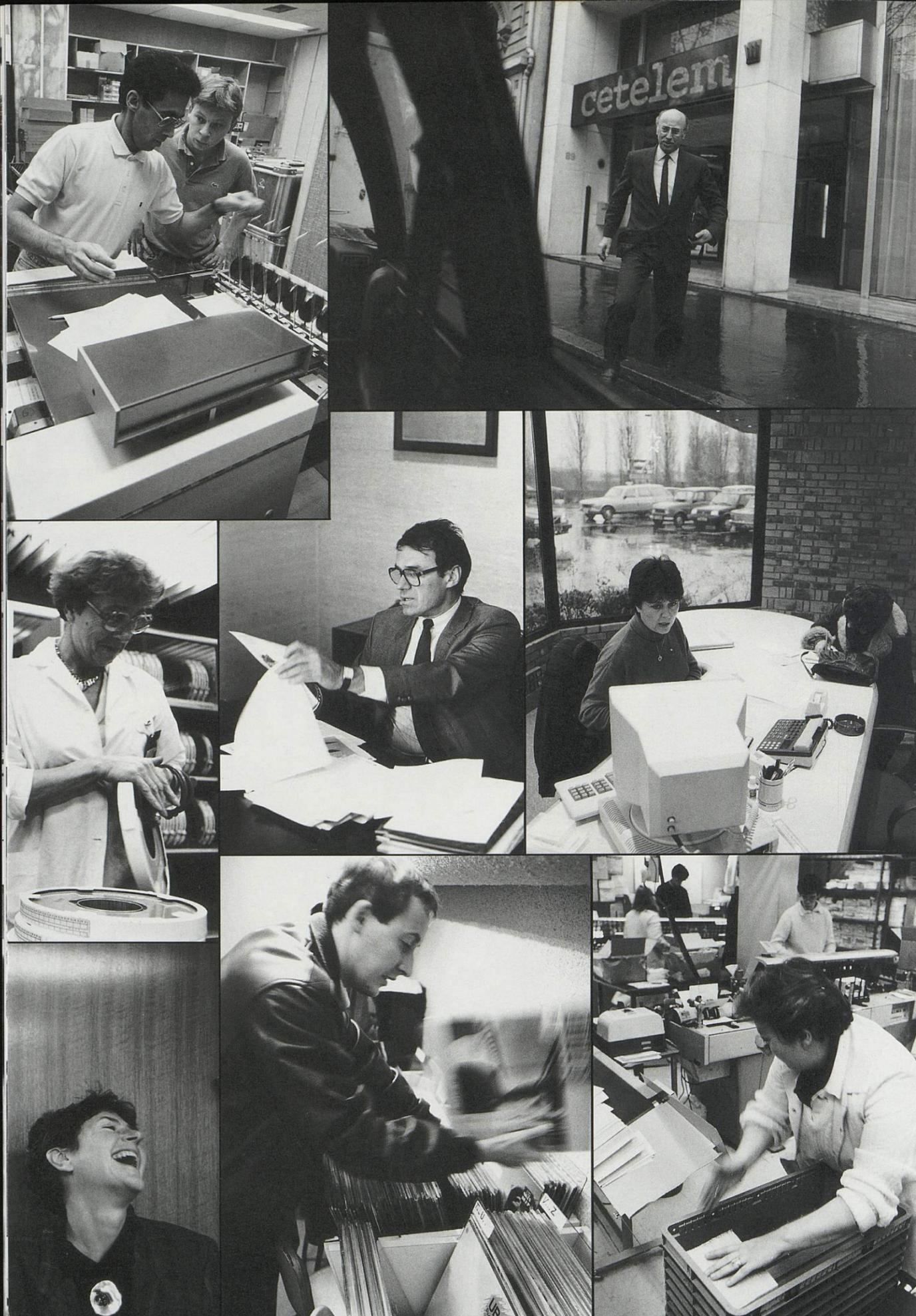
L'effort entrepris en 1986 dans ce domaine s'est globalement poursuivi cette année (4 000 heures), soit 12,5% du temps total de formation essentiellement au profit de l'encadrement de nos agences.

Technologies

Notre développement tient pour partie à notre avance technologique. Un important effort de formation est en conséquence réalisé sur ce thème qui, de ce fait, a connu une progression sensible (3 820 heures contre 2 793 en 1986 et 1 970 en 1985).

En termes de méthode, la formation professionnelle a profondément évolué en 1987 : d'une part, personnalisation des actions de formation et, d'autre part, décentralisation de leur réalisation. C'est ainsi que les responsables régionaux ont organisé et animé près des 3/4 des formations dispensées au personnel des agences du Réseau.

Heures de formation		Coût des formations (en millions)	
1985	31 750	1985	11,0
1986	35 352	1986	13,0
1987	32 500	1987	12,0





LA COMMUNICATION INTERNE

Des collaborateurs qui communiquent, s'informent et sont informés, qui participent à la construction de l'avenir de leur entreprise.

En matière de communication interne, 1987 a été l'année de la mise en oeuvre pratique des décisions prises en 1986 sur le renouvellement des supports écrits centraux.

La diffusion hebdomadaire de "Perspectives", mini-revue de presse ciblée autour de thèmes d'intérêt professionnel (46 numéros dont 6 spéciaux lorsque l'événement le justifiait) a été généralisée à l'ensemble du personnel.

On a lancé "Ceteleflash", condensé de nouvelles brèves résumant les événements et les faits marquants de Cetelem, dont la parution est bimensuelle (au total 26 numéros en 1987 dont 5 spéciaux).

Un nouveau journal a été créé, "Nous Cetelem", bien accueilli du fait de sa forme magazine, mais dont le fond doit encore être davantage renouvelé et amélioré.

La communication interne, ce fut aussi en 1987

La création d'un "Livret d'accueil", brochure de format livre de poche, guide pratique destiné à tout nouvel embauché et présentant Cetelem dans sa vie quotidienne, son environnement, l'organisation de ses différentes Directions.

De nombreuses réunions de groupes d'expression et de groupes de résolution de problèmes. La synthèse des 135 comptes rendus transmis au Siège en 1987, concernant au total 990 collaborateurs, ne représente sûrement qu'une faible partie de la richesse des échanges et de la communication dans l'entreprise, mais elle a permis de mettre en évidence l'évolution des réunions de droit d'expression vers des réunions de groupes de résolution de problèmes choisissant leurs thèmes de travail et leurs modes de fonctionnement.

La poursuite de l'organisation des journées "Connaissance de l'entreprise". Devenues une véritable institution, plébiscitées par l'ensemble des collaborateurs, ces journées visent à accroître et actualiser en permanence la connaissance que ceux-ci ont du Cetelem et de sa stratégie. Réunis par groupes homogènes, (Attachés Commerciaux, Chargés d'études ou Directeurs d'Agence), tous les collaborateurs passent périodiquement 48 heures au Siège et y trouvent l'occasion de dialoguer avec les principaux responsables des différentes Directions.

LES PARTENAIRES SOCIAUX

Un dialogue de qualité avec les instances représentatives du personnel, que tous s'efforcent de rendre ouvert, rigoureux et exigeant, au service de l'efficacité de l'entreprise tout entière.

76 collaborateurs de Cetelem détenaient en 1987 au minimum chacun un mandat de représentation du personnel (4,6% des effectifs).

Le Comité d'Entreprise s'est réuni 13 fois et ses commissions 7 fois (une réunion de la commission économique pour l'examen des comptes, 6 réunions de la commission formation). Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail a tenu 4 réunions.

Les Délégués du Personnel se sont réunis 28 fois. Depuis 1985 ils sont répartis en 10 établissements.

Pour son fonctionnement, le Comité d'Entreprise dispose d'une subvention versée par Cetelem qui, conformément à la loi, représente 0,2% de la masse salariale, soit 509 400 francs en 1987 (470 138 F en 1986, + 8,3%).

Les autres instances représentatives du personnel sont également amenées à exposer des frais (par exemple de déplacement) dont certains sont pris en charge par Cetelem. Ces frais (en plus de la subvention versée pour le fonctionnement du Comité d'Entreprise) se sont élevés en 1987 à 107 080 F (contre 85 900 F en 1986). Cette augmentation est due aux déplacements des représentants syndicaux ayant participé à la négociation sur l'aménagement du temps de travail (8 réunions).

Cette négociation, qui a abouti à la signature d'un accord fin septembre 1987, a été conduite durant six mois avec le souci constant qu'elle porte sur les vrais besoins et les réelles possibilités de l'entreprise, dans le but d'accroître la qualité de service à la clientèle et l'efficacité du travail. Valable pour une durée de deux ans, l'accord conclu permettra d'expérimenter différentes formes d'organisation du temps de travail, par nature variables selon les agences et les services en fonction de l'activité.

On peut au total chiffrer à plus de 600 000 francs l'investissement financier effectué en 1987 par Cetelem dans le domaine de la représentation du personnel. Ce chiffre comprend la subvention du budget de fonctionnement du Comité d'Entreprise et les frais de mission des représentants du personnel. A cette somme il convient d'ajouter le coût de 5 440 heures de représentation rémunérées.



cetelem

Direction générale :
89 avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine,
téléphone 47 38 85 85.

Siège social :
5 avenue Kléber, 75116 Paris,
société anonyme au capital de 378 089 120 francs,
registre du commerce Paris B 542 097 902.